

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 401

24 février 2010

SOMMAIRE

Apeiron Advisors S. à r.l.	19211	Moor Park Newday Holdings Luxembourg S.à r.l.	19223
Atlantic Consulting S.A.	19214	Moor Park Newday Holdings Luxembourg S.à r.l.	19215
Axios Holdings S.à r.l.	19230	New Holfipar Germany S.à r.l.	19233
Babcock & Brown Retail Portfolio 4 S.à r.l.	19243	Nordic Growth I S.C.S.	19232
Bezas B.V.	19211	Potter Finances S.A.	19222
Biltong S.A.	19208	Rode S.A.	19209
Biotech Foods S.à r.l.	19204	S&A-Participations	19223
Bips Topix	19222	Second Euro Industrial Properties	19213
Black & Decker Limited S.à r.l.	19213	SGC International S.A.	19212
Bokay Pictures S.à r.l.	19230	Sobolux S.A.	19223
Capita Fiduciary Group S.A.	19243	SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE CENTRE ARTISANAL ET COMMERCIAL DE FISCHBACH	19248
Ciancone S.A.	19223	Société Internationale de Supervision Financière S.A.	19214
Crystal Amber S.à r.l.	19213	Sojac Distribution S.A.	19209
Diamond Water STEX Corporation S.A.	19247	Solertia S. à r. l.	19205
E.B.E. International (Europe)	19222	Sun Investments	19214
E.B.E. International (Europe)	19222	Tonic Music Publishing S.A.	19209
ECM Lux S.A.	19221	Top Alarm S.à.r.l.	19233
Enerneo S.A.	19202	Upside I Capital Partners S.A.	19207
Ets Wantz S.A.	19202	Uxmal S.A.	19212
Everwood Holding S.A.	19203	Valorem (Luxembourg) S.à r.l.	19214
Everwood Holding S.A.-SPF	19203	VF Investments Italy S.à r.l.	19212
Fassaden Paul S.à r.l.	19229	Wilver S.A.	19221
Fassaden Paul S.à r.l.	19230	World Architecture S. à r.l.	19205
Global Motor Holdings S.à r.l.	19205	World Donaim S.à r.l.	19242
Hemis Holding S.A.	19248		
Innopac Finance Sàrl	19211		
LM Equity S.A.	19211		
MobileMedia Holdings S.à r.l.	19207		

Enerneo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 129.330.

—
Extrait du procès verbal du conseil d'administration du 11 janvier 2010

1. DEMISSION D'UN ADMINISTRATEUR

Le conseil d'administration prend note de la démission avec effet immédiat à ce jour de Monsieur Stéphane Warnier de son poste d'administrateur.

2. COOPTATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR

Le conseil d'administration décide de coopter, jusqu'à la prochaine assemblée générale de la société devant se tenir en 2010, la société ECOVOLTA SARL, immatriculée au RCS de Lyon (FR) sous le numéro B499687101, sise 25 chemin des Cailloux, F-69340 Francheville, représentée par représentant permanent Monsieur Bernard Demode, né le 19/05/1970 à Chatou (FR), domicilié au 25 chemin des Cailloux, F-69340 Francheville.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Signature

Référence de publication: 2010018356/19.

(100012846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Ets Wantz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8544 Nagem, 4, rue de Redange.

R.C.S. Luxembourg B 103.241.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ETS WANTZ S.A. tenue au siège de la société EWA REVISION SA, en date du 22 janvier 2010 à 11.30 heures

L'assemblée générale accepte la démission à ce jour de Monsieur Claude WANTZ de son poste d'administrateur et administrateur délégué, ainsi que la démission de Mesdames Carine WANTZ et Georgette WANTZ-LEYTEM de leur poste d'administrateur.

Sont nommés au poste d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'an 2015:

Monsieur Henri LOMMEL, né à Luxembourg le 25.01.1970, demeurant à L-7420 CRUCHTEN, Buurghaff;

Monsieur Jos JUNGEN, né à Pétange le 07.05.1952, demeurant à L-4986 SANEM, 27, rue du Moulin;

Monsieur Henri REDING, né à Luxembourg le 23.06.1948, demeurant à L-8817 ESCHETTE, 6, rue Principale;

Monsieur Albert AUDRY, né à Luxembourg le 25.03.1952, demeurant à L-5680 DALHEIM, 30, Kettengaass.

Conformément à l'article 5 des statuts et l'article 60 de la loi du 10 août 1915, l'Assemblée Générale autorise le Conseil d'Administration de nommer au poste d'administrateur-délégué Monsieur Jos JUNGEN et au poste de président Monsieur Henri LOMMEL.

L'assemblée générale décide à l'unanimité de nommer Monsieur Christoph GRUND, né à St. Ingbert (D) le 12.10.1959, demeurant à D-54636 Ehlenz, In der Lammes 4A, au poste de gérant technique et de lui déléguer la gestion journalière de la société.

La société sera valablement engagée par la seule signature de l'administrateur-délégué ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un administrateur.

Pour toute décision relative à la partie technique de l'entreprise, la signature conjointe du gérant technique est requise.

Il est également décidé de reconduire le mandat du commissaire aux comptes attribué à la société EWA REVISION S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 38 937, avec siège à L-9053 ETTTELBRUCK, 45, Avenue J.F. Kennedy, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'an 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Référence de publication: 2010018318/31.

(100012715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

**Everwood Holding S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Everwood Holding S.A.).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 99.754.

L'an deux mille neuf, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding «EVERWOOD HOLDING S.A.», ayant son siège social au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro B 99.754, constituée suivant acte de scission reçu par acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 janvier 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 490 du 11 mai 2004.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Alain GEURTS, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Guillaume SCROCCARO, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Frédérique MIGNON, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

La Présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").»

2.- Modification de la dénomination sociale de la société en EVERWOOD HOLDING S.A.-SPF et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

3.- Modification de l'article 18 des statuts.

4.- Mise à jour des statuts en conformité avec les nouvelles dispositions de la Loi du 25 août 2006.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 4. «La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelcon-

ques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF».)»

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier la dénomination sociale de la société en «EVERWOOD HOLDING S.A.-SPF».

En conséquence, l'article 1^{er} des statuts est modifié comme suit:

Art. 1^{er}. «Il existe une société anonyme de gestion de patrimoine familial sous la dénomination de «EVERWOOD HOLDING S.A.-SPF».

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 18 des statuts comme suit:

Art. 18. «La loi du 10 août 1915 et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de mettre à jour les statuts de la société afin de les mettre en conformité avec les dispositions de la loi du 25 août 2006.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 7 et l'article 11 des statuts sont modifiés comme suit:

Art. 7. (premier alinéa). «La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. La durée de leur mandat est de six ans.»

Art. 11. «La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique ou soit par la signature individuelle du délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.»

Les dispositions relatives au capital autorisé sont supprimées dans l'article 5 des statuts, la période de cinq ans pour laquelle le conseil d'administration a été autorisé à augmenter le capital souscrit étant venue à expiration.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: A. GEURTS, G. SCROCCARO, F. MIGNON, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 décembre 2009. Relation EAC/2009/15986. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010016384/91.

(100010665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Biotech Foods S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.570.

—
EXTRAIT

L'associé unique de la Société a décidé en date du 5 Janvier 2010

- d'accepter la démission de Monsieur Christophe Gaul comme gérant de la Société avec effet au 30 Novembre 2009; et

- de nommer pour une durée illimitée et avec effet au 30 Novembre 2009 Madame Virginie Boussard, née le 17 Juillet 1977 à Strasbourg, France, ayant son adresse professionnelle à 51, avenue J.F. Kennedy L-1855, Luxembourg, comme gérant de la Société.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2010018361/16.

(100012748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

World Architecture S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 137.223.

—
EXTRAIT

L'associé unique de la Société a décidé en date du 5 Janvier 2010:

- d'accepter la démission de Monsieur Christophe Gaul comme gérant de la Société avec effet au 30 Novembre 2009;
- et
- de nommer pour une durée illimitée et avec effet au 30 Novembre 2009 Madame Virginie Boussard, née le 17 Juillet 1977 à Strasbourg, France, ayant son adresse professionnelle à 51, avenue J.F. Kennedy L-1855, Luxembourg, comme gérant de la Société.

Signature
Le mandataire

Référence de publication: 2010018362/16.

(100012741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Global Motor Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 131.477.

—
EXTRAIT

L'associé unique de la Société a décidé en date du 5 Janvier 2010:

- d'accepter la démission de Monsieur Christophe Gaul comme gérant de la Société avec effet au 30 Novembre 2009;
- et
- de nommer pour une durée illimitée et avec effet au 30 Novembre 2009 Madame Virginie Boussard, née le 17 Juillet 1977 à Strasbourg, France, ayant son adresse professionnelle à 51, avenue J.F. Kennedy L-1855, Luxembourg, comme gérant de la Société.

Signature
Le mandataire

Référence de publication: 2010018363/16.

(100012732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Solertia S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 142.310.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand nine, on the twenty-eighth day of December.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

1.- A.M.E.A., société en commandite par actions, with registered office in B-2900 Schoten, Kwikstaartlei 4, registered with the Registry of the Commercial Court of Antwerp under the number 898.887.518,

2.- Mr. Arno NIERICH, cardiothoracic anesthesiologist, born on July 2, 1961 in Nijmegen, residing in 8051CJ Hattem, The Netherlands, Astraweg 1,

"the members"

here represented by Mr. Stéphane ALLART, private employee, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653,

"the proxyholder"

by virtue of two proxies given under private seal, which, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The appearing parties declare to be the only owners of the whole corporate capital of the limited liability company SOLERTIA S. à r. l. with registered office at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Then, the appearing parties, represented as above-mentioned, declare and request the notary to act:

1. That the company SOLERTIA S.à r.l., société à responsabilité limitée, R. C. S. Luxembourg B nr. 142.310, with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, was incorporated on September 16, 2008 by deed of Me Jacques DELVAUX, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations nr. 2642 of October 29, 2008.

2. That the corporate capital of the company SOLERTIA S.à r.l. amounts to EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) divided into 12,500 (twelve thousand five hundred) corporate units of EUR 1 (one Euro) each, entirely paid-up, subscribed to as follows:

- A.M.E.A., société en commandite par actions: 6,250 corporate units,
- Mr. Arno NIERICH: 6,250 corporate units

3. That the members, owners of all the corporate units, hereby expressly declare that they are proceeding to the dissolution of the company with immediate effect.

4. That the members have a full knowledge of the financial standings of the company and declare that the activity of the company has ceased, that the liquidation have been carried out in the respect of any parties' rights and that the members take over all the assets, liabilities and commitments of the dissolved company, each of them proportionally to the number of corporate units they own, so that the liquidation of the company is to be considered as done and closed without prejudice as they assume all liabilities.

5. That the members grant discharge to all the managers of the company.

6. That the proxyholder or the notary may proceed to the cancellation of the company's register.

7. That all the documents of the dissolved company will be kept during a period of five years at the registered office of BDO Compagnie Fiduciaire.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, who is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with us, Notary, the present original deed.

Follows the French version of the preceding text:

L'an deux mille neuf, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1.- A.M.E.A., société en commandite par actions, ayant son siège social à B-2900 Schoten, Kwikstaartlei 4, inscrite greffe du Tribunal de commerce d'Anvers sous le numéro 898.887.518

2.- Monsieur Arno NIERICH, anesthésiste cardiotoracique, né le 2 juillet 1961 à Nijmegen, demeurant à Nijmegen, 8051CJ Hattem, Pays-Bas, Astraweg 1,

"les associés"

tous deux représentés par Monsieur Stéphane ALLART, employé privé, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

"le mandataire"

en vertu de deux procurations sous seing privé, lesquelles, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants ont déclaré être les seuls associés, représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée SOLERTIA S. à r. l. avec siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Ensuite les comparants, représentés comme dit ci-avant, requièrent le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

1. Que la société à responsabilité limitée SOLERTIA S. à r. l., R.C.S. Luxembourg B n° 142.310, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été constituée le 16 septembre 2008 suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 2642 du 19 octobre 2008.

2. Que le capital social de la société à responsabilité limitée SOLERTIA S. à r. l. s'élève actuellement à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, entièrement libérées, et détenues comme suit:

- A.M.E.A., société en commandite par actions: 6.250 parts sociales,
- M. Arno NIERICH: 6.250 parts sociales

3. Que par la présente, les associés, en tant que propriétaires de l'intégralité des parts sociales, prononcent la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

4. Que les associés connaissent parfaitement la situation financière de la société et déclarent que l'activité de la société a cessé, que la liquidation de la société a été accomplie en respectant le droit des parties et que les associés prendront à leur charge les actifs, passifs et engagements financiers de la société dissoute, chacun proportionnellement au nombre de parts sociales détenues, de sorte que la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée sans préjudice du fait qu'ils répondent personnellement de tous les engagements sociaux.

5. Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la société.

6. Que le mandataire ou le notaire instrumentant peuvent procéder à l'annulation du registre de la société.

7. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de BDO Compagnie Fiduciaire.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Allart, C. Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 janvier 2010. LAC/2010/872. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme.

Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Référence de publication: 2010016367/101.

(100010523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

MobileMedia Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.457.

EXTRAIT

L'associé unique de la Société a décidé en date du 5 Janvier 2010:

- d'accepter la démission de Monsieur Christophe Gaul comme gérant de la Société avec effet au 30 Novembre 2009; et

- de nommer pour une durée illimitée et avec effet au 30 Novembre 2009 Madame Virginie Boussard, née le 17 Juillet 1977 à Strasbourg, France, ayant son adresse professionnelle à 51, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, comme gérant de la Société.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2010018364/16.

(100012719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Upside I Capital Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 76.607.

Le bilan de la société au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010018485/12.

(100012569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Biltong S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9706 Clervaux, 2A/46, route d'Eselborn.

R.C.S. Luxembourg B 113.983.

Im Jahre zweitausendneun, am achtzehnten Dezember.

Vor dem unterschriebenen Notar Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft "BILTONG S.A.", mit Sitz in L-9227 Diekirch, 52, Esplanade, gegründet unter der Form einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Pierre PROBST, mit Amtssitz in Diekirch, am 25. Januar 2006, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 953 vom 16. Mai 2006, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Statuten wurden seitdem nicht abgeändert.

Die Versammlung wird unter dem Vorsitz von Herrn Joseph Delrée, mit Berufsanschrift in Luxemburg, eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zum Sekretär Frau Isabel Dias, mit Berufsanschrift in Luxemburg.

Die Versammlung wählt zum Stimmenzähler Herrn Raymond Thill, mit Berufsanschrift in Luxemburg.

Der Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung fest:

I. Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

1. Verlegung des Gesellschaftssitzes nach L-9706 Clerf, 2A/46, route d'Eselborn.
2. Entsprechende Abänderung von Artikel 1, Absatz 2 der Satzung.
3. Annahme des Rücktritts dreier Mitglieder des Verwaltungsrats, des Delegierten des Verwaltungsrates und des Kommissars.
4. Ernennung von drei neuen Verwaltungsratsmitgliedern:
 - a. Ella Shilina, Hausfrau, wohnhaft 2A/46 Route d'Eselborn à L-9706 Clerf,
 - b. Heitrud Hoff, geb Herrmann, wohnhaft Fischerstrasse 5A, D-54340 Longuich,
 - c. Udo Herrmann, wohnhaft Fischerstrasse 5a, D-54340 Longuich.
5. Ernennung eines Delegierten des Verwaltungsrates: Heitrud Hoff, vorgeannt.
5. Annahme des Rücktritts des Kommissars der Gesellschaft.
6. Ernennung eines neuen Kommissars der Gesellschaft: Coficom Expertise Sàrl, 2A/46 Route d'Eselborn, L-9706 Clerf.
7. Verschiedenes.

II. Die Aktionäre sowie deren bevollmächtigte Vertreter sind unter Angabe des Namens, Vornamens, des Datums der Vollmachten sowie der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste mit ihrer Unterschrift eingetragen.

Die Anwesenheitsliste wird durch den Vorsitzenden abgeschlossen und durch den Versammlungsvorstand gezeichnet. Sie wird gegenwärtigem Protokoll nebst den darin erwähnten Vollmachten, welche durch die Erschienenen "ne varietur" paraphiert wurden, beigefügt bleiben, um mit demselben einregistriert zu werden.

III. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist über nachstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschließen.

IV. Alsdann wird nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt die Verlegung des Gesellschaftssitzes nach L-9706 Clerf, 2A/46, route d'Eselborn, mit sofortiger Wirkung.

Zweiter Beschluss

In Anbetracht des vorher gefassten Beschlusses wird Artikel 2, Absatz 1, der Satzung folgenden Wortlaut haben:

" **Art. 2. Absatz 1.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Clerf."

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den Rücktritt von drei Verwaltungsratsmitgliedern anzunehmen und erteilt ihnen Entlast für die Ausführung ihrer Mandate bis zum heutigen Tage.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt weiterhin folgende drei Personen zu neuen Mitgliedern des Verwaltungsrats zu ernennen:

- Ella Shilina, Hausfrau, wohnhaft 2A/46 Route d'Eselborn à L-9706 Clerf,
- Heitrud Hoff, geb Herrmann, wohnhaft Fischerstrasse 5A, D-54340 Longuich,
- Udo Herrmann, wohnhaft Fischerstrasse 5A, D-54340 Longuich.

Die Mandate der neu ernannten Verwaltungsratsmitglieder enden mit der ordentlichen Hauptversammlung des Jahres 2015.

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt Heitrud Hoff, vorgenannt, zum Delegierten des Verwaltungsrates zu ernennen. Ihr Mandat endet mit der ordentlichen Hauptversammlung des Jahres 2015.

Sechster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den Rücktritt des Kommissars der Gesellschaft anzunehmen und erteilt ihm Entlast für die Ausführung ihrer Mandate bis zum heutigen Tage.

Sie ernennt als neuen Kommissar der Gesellschaft: Coficom Expertise Sàrl, 2A/46 Route d'Eselborn, L-9706 Clerf. Das Mandat des neu ernannten Kommissars endet mit der ordentlichen Hauptversammlung des Jahres 2015.

Abschätzung der Kosten

Der Betrag der Kosten für die die Gesellschaft aufgrund dieser Satzungsänderung aufzukommen hat, beläuft sich auf ungefähr eintausendzweihundert Euro (1.200,- EUR).

Da keine weiteren Tagesordnungspunkte zur Abstimmung vorgesehen sind, schließt der Vorsitzende die Versammlung.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: J. Delrée, I. Dias, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 décembre 2009. Relation: LAC/2009/56598. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Référence de publication: 2010016368/79.

(100010464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Tonic Music Publishing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8366 Hagen, 9, rue de Steinfort.

R.C.S. Luxembourg B 133.243.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010018486/10.

(100012931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Rode S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 65.131.

Le Bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010018497/10.

(100013086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Sojac Distribution S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 42, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 50.456.

L'an deux mille dix, le onze janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "SOJAC DISTRIBUTION S.A.", une société anonyme, établie et ayant son siège social au 42, Rue de Cessange, L-1320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié reçu en date du 15 février 1995, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 283 et daté du 21 juin 1995 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 50.456 et (la "Société").

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu par un acte notarié daté du 16 juillet 2009 et publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1651 et daté du 27 août 2009.

L'assemblée est déclarée ouverte et est présidée par Monsieur Brendan D. KLAPP, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Kit Sum WONG, employée privée, avec adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Nadia WEYRICH, employée privée, avec adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président demande au notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 2.000 (deux mille) actions ordinaires d'une valeur nominale de 25.- EUR (vingt-cinq euros), représentant toutes les actions avec droit de vote sur chacun des points figurant à l'ordre du jour ci-dessous, sont représentées à cette assemblée; représentant l'intégralité du capital social de la Société, de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour, dont les actionnaires reconnaissent expressément avoir été dûment informés.

III.- L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour:

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Approbation de la modification du pouvoir de signature des administrateurs et administrateurs-délégués de la Société;
3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société; et
4. Divers.

Première résolution:

Il est unanimement décidé que les actionnaires renoncent à leur droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale; les actionnaires reconnaissent qu'ils ont été suffisamment informés de l'ordre du jour et qu'ils se considèrent avoir été valablement convoqués et en conséquence acceptent de délibérer et voter sur tous les points à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition des actionnaires dans un laps de temps suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est unanimement décidé d'approuver la modification du pouvoir de signature de la Société afin de prévoir la possibilité d'engager la Société par la seule signature de l'administrateur délégué à la gestion journalière seul ou la signature conjointe de deux administrateurs dont au moins l'administrateur délégué à la gestion journalière.

Troisième résolution:

Suite à la deuxième résolution ci-dessus, il est unanimement décidé de modifier le neuvième alinéa de l'article SIX (6) des statuts de la Société, afin de lui donner la teneur suivante (les autres alinéas de l'article SIX (6) restent inchangés):

" **Art. 6.** [...] La Société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs dont au moins le délégué à la gestion journalière, ou par la seule signature de l'administrateur-délégué.

[...]."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour de l'assemblée, la séance a été levée.

DONT ACTE, passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: B. D. KLAPP, K. S. WONG, N. WEYRICH, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 12 janvier 2010. Relation: EAC/2010/487. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010016369/66.

(100010445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Bezas B.V., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège de direction effectif: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 107.417.

Le bilan de la société au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010018514/13.

(100012761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Apeiron Advisors S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 112.911.

Le Bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010018518/10.

(100013077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

LM Equity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 72, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 117.661.

Statuts coordonnés, suite à une Assemblée Générale Extraordinaire reçue par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 novembre 2009, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2010.

C. WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2010018674/13.

(100012584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Innopac Finance Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 150.866.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 26 janvier 2010.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2010018680/11.

(100012773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

VF Investments Italy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 37.500,00.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 150.234.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Référence de publication: 2010018682/11.

(100013074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

SGC International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 60.684.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Référence de publication: 2010018683/10.

(100012757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Uxmal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 103.263.

L'an deux mille neuf, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "UXMAL S.A." (la "Société") une société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 103.263, constituée suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné, en date du 23 septembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1224 du 30 novembre 2004. Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné, en date du 28 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2682 du 22 novembre 2007.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Alain GEURTS, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Guillaume SCROCCARO, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Frédérique MIGNON, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social pour le porter du 10B, rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange au 12, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

2.- Modification afférente de l'article 2 statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend chaque fois à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de transférer le siège social de la Société du 10B, rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange au 12, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Deuxième résolution

Afin de refléter ce transfert de siège social de la Société, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, DECIDE de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article DEUX (2) des statuts de la Société, lequel premier alinéa se lira dorénavant comme suit:

Art. 2. Premier alinéa. "Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: A. GEURTS, G. SCROCCARO, F. MIGNON, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 décembre 2009. Relation: EAC/2009/15984. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010016370/59.

(100010439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Crystal Amber S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 115.768,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 148.711.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2010.

Référence de publication: 2010018688/11.

(100013070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Black & Decker Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 90.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 93.562.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Référence de publication: 2010018691/11.

(100012912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Second Euro Industrial Properties, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.073.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 96.048.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2010018692/13.

(100012587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Sun Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 79.438.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2010.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2010018693/12.

(100012599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Société Internationale de Supervision Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 30.683.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Leudelange, le 26 Janvier 2010.

Bruno Nieuwland

Administrateur

Référence de publication: 2010018712/12.

(100013335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Valorem (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 149.343.

EXTRAIT

En date du 7 janvier 2010, l'associé unique de la société Valorem (Luxembourg) S.à.r.l. a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Paul Keating, en tant que gérant est acceptée;

- Monsieur Patrice Gallasin, né le 9 décembre 1970 à Villiers Semeuse, France, Résidant professionnellement au 21, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, est nommé gérant de le Valorem (Luxembourg) S.à.r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010018338/16.

(100012989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Atlantic Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5465 Waldbredimus, 7, rue de Trintange.

R.C.S. Luxembourg B 146.387.

Par la présente je vous informe de ma décision de démissionner du poste Administrateur/Gérant et Délégué à la gestion journalière, que j'occupe dans la société ATLANTIC CONSULTING S.A. Numéro d'immatriculation: B 146387

WALDBREDIMUS Le, 25.01.2010.

Moisseeva Svetlana.

Référence de publication: 2010018339/10.

(100012986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Moor Park Newday Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 86.568.461,48.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 125.758.

In the year two thousand and nine, on the seventeenth day of December.

Before us, Maître Jean Seckler, notary, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the members of the company Moor Park Newday Holdings Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company having its registered office at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 125.758, incorporated by a deed received by Mr Jean Seckler, notary, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, on 1st March 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1034, dated 1st June 2007, amended by a deed of the same notary dated 31 March 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1371 dated 5 July 2007; amended by a deed of the same notary dated 21 June 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1940 dated 11 September 2007; amended by a deed of the same notary dated 26 June 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2089 dated 25 September 2007; amended by a deed of the same notary dated 20 December 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 581 dated 7 March 2008, (hereinafter referred to as the "Company"),

The extraordinary general meeting was presided by Mrs Samia RABIA, lawyer, professionally residing in Luxembourg.

The Chairman appointed as Secretary Mrs Barbara IMBS, lawyer, professionally residing in Luxembourg.

The extraordinary general meeting appointed as Scrutineer, Mr Philippe MULLER, lawyer, professionally residing in Luxembourg.

These three individuals constituted the board of the meeting.

Having thus been constituted, the board of the meeting drew up the attendance list, which, after having been signed *ne varietur* by the members of the board, by the proxy holders representing the members, and the notary, will remain attached to the present minutes together with the proxies and will be filed together with the present deed, with the registration authorities.

The Chairman declared and requested the notary to state that:

I. According to the attendance list, all the members representing the full amount of the corporate capital of One Million One Hundred and Forty Thousand and Ninety-Nine Euros and Ninety Cents (EUR 1,140,099.90) were present or validly represented at the meeting. The meeting could thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda, without there having been a prior convening notice.

II. The agenda of the meeting was the following:

Agenda

1. Removal of the indication of the nominal value of the corporate units of the Company so that the corporate capital of the Company is set at the amount of One Million One Hundred and Forty Thousand and Ninety-Nine Euros and Ninety Cents (EUR 1,140,099.90) represented by One Hundred and Fourteen Million Nine Thousand Nine Hundred and Ninety-Nine (114,009,990) corporate units without indication of the nominal value;

2. Increase of the corporate capital of the Company from its present amount of One Million One Hundred and Forty Thousand Ninety-Nine Euros and Ninety Cents (EUR 1,140,099.90) represented by One Hundred and Fourteen Million Nine Thousand Nine Hundred and Ninety-Nine (114,009,990) corporate units without indication of the nominal value to the amount of Eighty-Six Million Five Hundred and Sixty-Eight Thousand Four Hundred and Sixty-One Euros Forty-Eight Cents (EUR 86,568,461.48) represented by One Hundred and Fourteen Million Nine Thousand Nine Hundred and Ninety-Nine (114,009,990) corporate units (the "Corporate Units") without indication of the nominal value, having all the same rights and obligations;

3. Subscription and payment of the increased value of the Corporate Units by the existing members prorate to their existing participation by way of a contribution in kind consisting of the conversion of receivables into equity

4. Amendment of article 5 of the Articles of Association of the Company so as to reflect the increase of corporate capital, which shall henceforth be read as follows:

"The subscribed corporate capital is set at Eighty-Six Thousand Five Hundred and Sixty-Eight Four Hundred and Sixty-One Euros Forty-Eight Cents (EUR 86,568,461.48) represented by:

- Eleven Million Four Hundred Thousand Nine Hundred Ninety-Nine (11,400,999) Class A Corporate Units,
- Eleven Million Four Hundred Thousand Nine Hundred Ninety-Nine (11,400,999) Class B Corporate Units,
- Eleven Million Four Hundred Thousand Nine Hundred Ninety-Nine (11,400,999) Class C Corporate Units,
- Eleven Million Four Hundred Thousand Nine Hundred Ninety-Nine (11,400,999) Class D Corporate Units,
- Eleven Million Four Hundred Thousand Nine Hundred Ninety-Nine (11,400,999) Class E Corporate Units,

- Eleven Million Four Hundred Thousand Nine Hundred Ninety-Nine (11,400,999) Class F Corporate Units,
- Eleven Million Four Hundred Thousand Nine Hundred Ninety-Nine (11,400,999) Class G Corporate Units,
- Eleven Million Four Hundred Thousand Nine Hundred Ninety-Nine (11,400,999) Class H Corporate Units,
- Eleven Million Four Hundred Thousand Nine Hundred Ninety-Nine (11,400,999) Class I Corporate Units,
- Eleven Million Four Hundred Thousand Nine Hundred Ninety-Nine (11,400,999) Class J Corporate Units,

without indication of the nominal value, each having the same rights and obligations, (all together the "Corporate Units")"

5. Authorisation to any one manager of the Company and/or any lawyer of the law firm WILDGEN, Partners in Law, established at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg to act individually, to amend and sign the members' register of the Company in accordance with the above mentioned increase of capital and sign it, and more generally to carry out any necessary action in relation to the points raised in the agenda of the meeting.

6. Any other business.

Then, the meeting of the members, after having considered itself as duly composed and convened, and given its approval with respect to the explanations of the Chairman, deliberated and passed, via unanimous vote, the following resolutions:

First resolution

The general meeting of the Company resolved to remove the indication of the nominal value of the Corporate Units of the Company, so that the corporate capital of the Company shall henceforth be set at the amount of One Million One Hundred and Forty Thousand and Ninety-Nine Euros and Ninety Cents (EUR 1,140,099.90) represented by One Hundred and Fourteen Million Nine Thousand Nine Hundred and Ninety-Nine (114,009,990) corporate units without indication of the nominal value.

Second resolution

The general meeting of the Company resolved to increase the corporate capital of the Company from its present amount of One Million One Hundred and Forty Thousand Ninety-Nine Euros and Ninety Cents (EUR 1,140,099.90) represented by One Hundred and Fourteen Million Nine Thousand Nine Hundred and Ninety-Nine (114,009,990) Corporate Units without indication of the nominal value to the amount of Eighty-Six Million Five Hundred and Sixty-Eight Thousand Four Hundred and Sixty-One Euros and Forty-Eight Cents (EUR 86,568,461.48) represented by One Hundred and Fourteen Million Nine Thousand Nine Hundred and Ninety-Nine (114,009,990) Corporate Units without indication of the nominal value, each having the same rights and obligations.

Subscription and Payment

1/ There appeared Mrs. Samia RABIA, acting in her capacity as duly appointed attorney in fact of the company Moor Park Real Estate Partners I L.P., Incorporated, acting through its general partner Moor Park Real Estate I G.P. Limited, prenamed, by virtue of a power of attorney.

The appearing person declared subscribing in the name and on behalf of the prenamed Moor Park Real Estate Partners I L.P., Incorporated to the capital increase by way of increase in value of the Corporate Units, in proportion to its current participation in the Company consisting of:

- 7,600,666 Class A corporate units
- 7,600,666 Class B corporate units
- 7,600,666 Class C corporate units
- 7,600,666 Class D corporate units
- 7,600,666 Class E corporate units
- 7,600,666 Class F corporate units
- 7,600,666 Class G corporate units
- 7,600,666 Class H corporate units
- 7,600,666 Class I corporate units
- 7,600,666 Class J corporate units, all together "the MPI Corporate Units"

By way of a contribution in kind consisting of the conversion of a receivable held by Moor Park Real Estate Partners I L.P., Incorporated towards the Company in an amount of Fifty-Six Million Nine Hundred and Fifty-One Thousand Five Hundred and Thirteen Euros Five Cents (EUR 56,951,513.05).

Evidence of the existence and value of such contribution in kind has been given to the notary in the form (among others) of a valuation letter issued by Moor Park Real Estate Partners I L.P., Incorporated on 17 December 2009, the conclusion of which is as follows:

"Based on the verification procedures applied as described above, the value of the Receivable is at least equal to the proposed increase of the value of the corporate units held by us in the corporate capital of the Company."

A copy of the valuation letter, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder representing the appearing person and by the notary, will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Thereupon, the said subscription was accepted and the above mentioned increased value in the MPI Corporate Units of the Company was allotted to Moor Park Real Estate Partners I L.P., Incorporated.

2/ There appeared Mrs Samia RABIA acting in her capacity as duly appointed attorney in fact of the company Moor Park Real Estate Partners II L.P., Incorporated acting through its general partner Moor Park Real Estate II G.P. Limited, prenamed, by virtue of a power of attorney.

The appearing person declared subscribing in the name and on behalf of the prenamed Moor Park Real Estate Partners II L.P., Incorporated to the capital increase by way of increase in value of the Corporate Units, in proportion to its current participation in the Company consisting of:

- 3,800,333 Class A corporate units
- 3,800,333 Class B corporate units
- 3,800,333 Class C corporate units
- 3,800,333 Class D corporate units
- 3,800,333 Class E corporate units
- 3,800,333 Class F corporate units
- 3,800,333 Class G corporate units
- 3,800,333 Class H corporate units
- 3,800,333 Class I corporate units
- 3,800,333 Class J corporate units, all together "the MPII Corporate Units"

By way of a contribution in kind consisting of the conversion of a receivable held by Moor Park Real Estate Partners II L.P., Incorporated towards the Company in an amount of Twenty-Eight Million Four Hundred and Seventy-Six Thousand Eight Hundred and Forty-Eight Euros Fifty-Two Cents (EUR 28,476,848.52).

Evidence of the existence and value of such contribution in kind has been given to the notary in the form (among others) of a valuation letter issued by Moor Park Real Estate Partners II L.P., Incorporated on 17 December 2009, the conclusion of which is as follows:

"Based on the verification procedures applied as described above, the value of the Receivable is at least equal to the proposed increase of the value of the corporate units held by us in the corporate capital of the Company."

A copy of the valuation letter, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder representing the appearing person and by the notary, will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Thereupon, the said subscription was accepted and the above mentioned increased value in the MPII Corporate Units of the Company was allotted to Moor Park Real Estate Partners II LP., Incorporated.

Third resolution

The general meeting of the Company resolved to amend article 5 of the Articles of Association of the Company so as to reflect the increase of corporate capital, which shall henceforth be read as follows:

"The subscribed corporate capital is set at Eighty-Six Million Five Hundred and Sixty-Eight Thousand Four Hundred and Sixty-One Euros Forty-Eight Cents (EUR 86,568,461.48) represented by:

- Eleven Million Four Hundred Thousand Nine Hundred Ninety-Nine (11,400,999) Class A Corporate Units,
- Eleven Million Four Hundred Thousand Nine Hundred Ninety-Nine (11,400,999) Class B Corporate Units,
- Eleven Million Four Hundred Thousand Nine Hundred Ninety-Nine (11,400,999) Class C Corporate Units,
- Eleven Million Four Hundred Thousand Nine Hundred Ninety-Nine (11,400,999) Class D Corporate Units,
- Eleven Million Four Hundred Thousand Nine Hundred Ninety-Nine (11,400,999) Class E Corporate Units,
- Eleven Million Four Hundred Thousand Nine Hundred Ninety-Nine (11,400,999) Class F Corporate Units,
- Eleven Million Four Hundred Thousand Nine Hundred Ninety-Nine (11,400,999) Class G Corporate Units,
- Eleven Million Four Hundred Thousand Nine Hundred Ninety-Nine (11,400,999) Class H Corporate Units,
- Eleven Million Four Hundred Thousand Nine Hundred Ninety-Nine (11,400,999) Class I Corporate Units,
- Eleven Million Four Hundred Thousand Nine Hundred Ninety-Nine (11,400,999) Class J Corporate Units,

without indication of the nominal value, each having the same rights and obligations (all together the "Corporate Units")."

Fourth resolution

The general meeting of the Company resolved to authorise any one manager of the Company and/or any lawyer of the law firm WILDGEN, Partners in Law, established at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, to act individually, to amend and sign the members' register of the Company in accordance with the above mentioned increase of

capital and sign it, and more generally to carry out any necessary action in relation to the points raised in the agenda of the meeting or in the present resolutions.

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, were evaluated at approximately six thousand nine hundred euros.

The undersigned notary who understood and spoke English, stated herewith that on request of the appearing persons, the present deed was worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary, by their surname, first name, civil status and residence, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER notaire, de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de la société MOOR PARK NEWDAY HOLDINGS LUXEMBOURG S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.758, constituée par un acte notarié du notaire instrumentant daté du 1^{er} mars 2007 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1034 du 1^{er} juin 2007, modifié par un acte notarié du notaire instrumentant daté du 31 mars 2007 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1371 du 5 juillet 2007, modifié par un acte notarié du notaire instrumentant daté du 21 juin 2007 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1940 du 11 septembre 2007, modifié par un acte notarié du notaire instrumentant daté du 26 juin 2007 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2089 du 25 septembre 2007 (ci-après dénommée la "Société").

L'assemblée générale extraordinaire fût présidée par Samia RABIA, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigna comme Secrétaire Barbara IMBS, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée désigna comme Scrutateur Philippe MULLER, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Ces trois personnes constituèrent le bureau de l'assemblée.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué dressa la liste de présence qui, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau, les mandataires représentant les associés et le notaire restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise ensemble avec le présent acte aux formalités de l'enregistrement.

Le Président déclara et requerra le notaire d'acter que:

I. Conformément à la liste de présence, tous les associés représentant l'intégralité du capital social de étaient présents ou valablement représentés à l'assemblée. L'assemblée put en conséquence valablement délibérer et décider sur tous les points portés à l'ordre du jour sans qu'il y ait eu de convocation préalable.

II. L'ordre du jour de l'assemblée fût le suivant:

Ordre du jour

1. Suppression de l'indication de la valeur nominale des parts sociales de la Société pour que le capital social de la Société soit d'un montant de un million cent quarante mille quatre-vingt-dix-neuf euros quatre-vingt-dix cents (EUR 1.140.099,90) représenté par cent quatorze million neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix (114.009.990) parts sociales sans indication de valeur nominale;

2. Augmentation du capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de un million cent quarante mille quatre-vingt-dix-neuf euros quatre-vingt-dix cents (EUR 1.140.099,90) représenté par cent quatorze million neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix (114.009.990) parts sociales sans indication de valeur nominale, au montant de quatre-vingt-six million cinq cent soixante-huit mille quatre cent soixante et un euros quarante-huit cents (EUR 86.568.461,48) représenté par cent quatorze million neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix (114.009.990) parts sociales (les «Parts Sociales») sans indication de valeur nominale, chacune ayant les mêmes droits et obligations;

3. Souscription et paiement de la partie augmentée de la valeur des Parts Sociales par les associés existants au prorata de leur participation actuelle par apport en nature consistant en la conversion de créances en capital;

4. Modification de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital prévue, qui devra désormais être lu comme suit:

"Le capital social souscrit de la Société est fixé à quatre-vingt-six million cinq cent soixante-huit mille quatre cent soixante et un euros quarante-huit cents (EUR 86.568.461,48) représenté par:

- Onze million quatre cent mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (11.400.999) Parts Sociales de Catégorie A,
- Onze million quatre cent mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (11.400.999) Parts Sociales de Catégorie B,

- Onze million quatre cent mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (11.400.999) Parts Sociales de Catégorie C,
 - Onze million quatre cent mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (11.400.999) Parts Sociales de Catégorie D,
 - Onze million quatre cent mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (11.400.999) Parts Sociales de Catégorie E,
 - Onze million quatre cent mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (11.400.999) Parts Sociales de Catégorie F,
 - Onze million quatre cent mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (11.400.999) Parts Sociales de Catégorie G,
 - Onze million quatre cent mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (11.400.999) Parts Sociales de Catégorie H,
 - Onze million quatre cent mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (11.400.999) Parts Sociales de Catégorie I,
 - Onze million quatre cent mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (11.400.999) Parts Sociales de Catégorie J,
- sans indication de valeur nominale, ayant chacune les mêmes droits et obligations." (ensemble les «Parts Sociales»);

5. Autorisation donnée à tout gérant de la société et/ou à tout avocat de l'étude WILDGEN, Partners in Law, établie au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, avec faculté d'agir individuellement, pour modifier et signer le registre des associés de la Société en considération de l'augmentation de capital mentionnée ci-dessus, et plus généralement pour entreprendre toute action nécessaire en relation avec les points fixés à l'ordre du jour de l'assemblée; et

6. Divers.

Puis, l'assemblée des associés, se considérant comme dûment constituée et convoquée, et ayant approuvé les déclarations du Président, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les décisions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale de la Société décida de supprimer l'indication de la valeur nominale des Parts Sociales de la Société pour que le capital social de la Société soit d'un montant de un million cent quarante mille quatre-vingt-dix-neuf euros quatre-vingt-dix cents (EUR 1.140.099.90) représenté par cent quatorze million neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix (114.009.990) Parts Sociales sans indication de valeur nominale.

Seconde résolution

L'assemblée générale de la Société décida d'augmenter le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de un million cent quarante mille quatre-vingt-dix-neuf euros quatre-vingt-dix cents (EUR 1.140.099,90) représenté par cent quatorze million neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix (114.009.990) Parts Sociales sans indication de valeur nominale, au montant de quatre-vingt-six million cinq cent soixante-huit mille quatre cent soixante et un euros quarante-huit cents (EUR 86.568.461,48) représenté par cent quatorze million neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix (114.009.990) Parts Sociales sans indication de valeur nominale, chacune ayant les mêmes droits et obligations.

Souscription et paiement

1) Comparut alors Maître Samia RABIA, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société Moor Park Real Estate I L.P., Incorporated agissant par son general partner Moor Park Real Estate I G.P. Limited, prénommée, en vertu d'une procuration.

La personne comparante déclara souscrire au nom et pour le compte de la prénommée, Moor Park Real Estate I L.P., Incorporated, pour la partie augmentée de la valeur des Parts Sociales en proportion de sa présente participation dans la Société consistant en:

- 7.600,666 Parts Sociales de Catégorie A;
- 7.600,666 Parts Sociales de Catégorie B;
- 7.600,666 Parts Sociales de Catégorie C;
- 7.600,666 Parts Sociales de Catégorie D;
- 7.600,666 Parts Sociales de Catégorie E;
- 7.600,666 Parts Sociales de Catégorie F;
- 7.600,666 Parts Sociales de Catégorie G;
- 7.600,666 Parts Sociales de Catégorie H;
- 7.600,666 Parts Sociales de Catégorie I;
- 7.600,666 Parts Sociales de Catégorie J;

Ensemble les «Parts Sociales MPI»

par la contribution en nature consistant en la conversion de créances en détenues par Moor Park Real Estate I L.P., Incorporated envers la Société d'un montant de cinquante-six million neuf cent cinquante et un mille cinq cent treize euros cinq cents (EUR 56.951.513,05).

La preuve de l'existence et de la valeur de la contribution en nature a été donnée au notaire sous la forme (entre autres) d'une lettre d'évaluation émise par Moor Park Real Estate I L.P., Incorporated le 17 décembre 2009, la conclusion de laquelle est la suivante:

"Based on the verification procedures applied as described above, the value of the Receivable is at least equal to the proposed increase of the value of the corporate units held by us in the corporate capital of the Company."

Une copie de la lettre d'évaluation, après avoir été signée ne varietur par le mandataire représentant l'associé et le notaire restera annexée au présent procès-verbal ensemble pour être soumise ensemble avec le présent acte aux formalités de l'enregistrement.

Sur quoi, ladite souscription fût acceptée en son principe et la valeur augmentée des Parts Sociales MPI de la Société devraient être allouées à Moor Park Real Estate Partners I L.P., Incorporated,

2) Comparat alors Maître Samia RABIA, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société Moor Park Real Estate II L.P., Incorporated agissant par son general partner Moor Park Real Estate II G.P. Limited, prénommée, en vertu d'une procuration.

La personne comparante déclara souscrire au nom et pour le compte de la prénommée, Moor Park Real Estate II L.P., Incorporated, pour la partie augmentée de la valeur des Parts Sociales, en proportion de sa présente participation dans la Société consistant en:

- 3.800.333 Parts Sociales de Catégorie A;
- 3.800.333 Parts Sociales de Catégorie B;
- 3.800.333 Parts Sociales de Catégorie C;
- 3.800.333 Parts Sociales de Catégorie D;
- 3.800.333 Parts Sociales de Catégorie E;
- 3.800.333 Parts Sociales de Catégorie F;
- 3.800.333 Parts Sociales de Catégorie G;
- 3.800.333 Parts Sociales de Catégorie H;
- 3.800.333 Parts Sociales de Catégorie I;
- 3.800.333 Parts Sociales de Catégorie J;

Ensemble les «Parts Sociales MPII»

par la contribution en nature consistant en la conversion de créances détenues par Moor Park Real Estate II L.P., Incorporated envers la Société d'un montant de vingt-huit million quatre cent soixante seize mille huit cent quarante huit euros cinquante deux cents (EUR 28.476.848,52).

La preuve de l'existence et de la valeur de la contribution en nature a été donnée au notaire sous la forme d'une lettre d'évaluation émise par Moor Park Real Estate II L.P., Incorporated le 17 décembre 2009, la conclusion de laquelle est la suivante:

"Based on the verification procedures applied as described above, the value of the Receivable is at least equal to the proposed increase of the value of the corporate units held by us in the corporate capital of the Company."

Une copie de la lettre d'évaluation, après avoir été signée ne varietur par le mandataire représentant l'associé et le notaire restera annexée au présent procès-verbal ensemble pour être soumise ensemble avec le présent acte aux formalités de l'enregistrement.

Sur quoi, ladite souscription fût acceptée en son principe et la valeur augmentée des Parts Sociales MPII de la Société devraient être allouées à Moor Park Real Estate Partners II L.P., Incorporated.

Troisième résolution

L'assemblée générale de la Société décida de modifier l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital sus-mentionnée, qui devra désormais être lu comme suit:

"Le capital social souscrit de la Société est fixé à quatre-vingt-six million cinq cent soixante-huit mille quatre cent soixante et un euros quarante-huit cents (EUR 86.568.461,48) représenté par:

- Onze million quatre cent mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (11.400.999) Parts Sociales de Catégorie A,
 - Onze million quatre cent mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (11.400.999) Parts Sociales de Catégorie B,
 - Onze million quatre cent mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (11.400.999) Parts Sociales de Catégorie C,
 - Onze million quatre cent mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (11.400.999) Parts Sociales de Catégorie D,
 - Onze million quatre cent mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (11.400.999) Parts Sociales de Catégorie E,
 - Onze million quatre cent mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (11.400.999) Parts Sociales de Catégorie F,
 - Onze million quatre cent mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (11.400.999) Parts Sociales de Catégorie G,
 - Onze million quatre cent mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (11.400.999) Parts Sociales de Catégorie H,
 - Onze million quatre cent mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (11.400.999) Parts Sociales de Catégorie I,
 - Onze million quatre cent mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (11.400.999) Parts Sociales de Catégorie J,
- sans indication de valeur nominale, chacune ayant les mêmes droits et obligations, (ensemble les «Parts Sociales»)"

Quatrième résolution

L'assemblée générale de la Société décida d'autoriser tout gérant de la Société, et/ou tout avocat de l'Etude WILDGEN, Partners in Law, établie au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, avec faculté d'agir individuellement, pour

modifier et signer le registre des associés de la Société en considération de l'augmentation de capital mentionnée ci-dessus, et plus généralement pour entreprendre toute action nécessaire en relation avec les points fixés à l'ordre du jour de l'assemblée ou avec les présentes résolutions.

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, furent estimés approximativement à six mille neuf cents euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclara qu'à la requête des personnes comparantes ci-dessus, le présent acte fût rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes connues du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: RABIA - IMBS - MULLER - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 29 décembre 2009, Relation GRE / 2009/4970. Reçu soixante-quinze euros 75€.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 12 janvier 2010.

Référence de publication: 2010016381/347.

(100010228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

ECM Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 70.317.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société ECM LUX S.A. s'est tenue à Luxembourg le 10 décembre 2009

Omissis

Septième résolution:

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes arrivant à échéance, l'assemblée générale décide de renouveler leur mandat jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015.

Le conseil d'administration est donc composé comme suit:

Administrateurs:

Francesca Docchio, employée privée, avec adresse professionnelle au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg,
Marco Sterzi, conseiller économique, avec adresse professionnelle au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420, Luxembourg,
Friedrich Berenbruch, entrepreneur, avec adresse au 9, Vial Solari, I-20144 Milan;

Commissaire aux comptes:

Stefania Tomasini, réviseur d'entreprises, avec adresse au 16, Piazza della Riscossa, CH-6906 Cassarate Lugano.

Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Pour copie conforme

Pour le conseil d'administration

Francesca Docchio

Administrateur

Référence de publication: 2010018340/25.

(100012961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Wilver S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 65.137.

Le Bilan au 30.09.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010018895/9.

(100013270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Bips Topix, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 141.633.

—
Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting of the 18th December 2009

- The Meeting decides to re-elect the mandate of the Board Members for the ensuing year as follows:

Mr Ian MACLEOD

Mr Justin Berkeley CLARKE

Mr Pierre George JOUBERT

- The Meeting decides to re-elect the mandate of PricewaterhouseCoopers Luxembourg as the Authorised Independent Auditor;

Suit la traduction française

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 décembre 2009

- Il est décidé de reconduire pour un an le mandat des membres du Conseil d'Administration suivants:

M. Ian MACLEOD

M. Justin Berkeley CLARKE

M. Pierre George JOUBERT

- Il est décidé de reconduire le mandat du Réviseur d'Entreprise indépendant PricewaterhouseCoopers Luxembourg.

POUR BIPS TOPIX

Signatures

Référence de publication: 2010018342/23.

(100012949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

E.B.E. International (Europe), Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 56.230.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2010018719/11.

(100013368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

E.B.E. International (Europe), Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 56.230.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2010018720/11.

(100013365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Potter Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 90.771.

—
Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour POTTER FINANCES SA
Société Anonyme
Claude SCHMITZ / Alain ROBILLARD
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010018757/13.

(100013163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Ciancone S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 123.604.

Les comptes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CIANCONE S.A.
Régis DONATI / Robert REGGIORI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010018760/12.

(100013154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Sobolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck.

R.C.S. Luxembourg B 79.591.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SOBOLUX S.A.
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2010018761/12.

(100013152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

S&A-Participations, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1626 Luxembourg, 8, rue des Girondins.

R.C.S. Luxembourg B 126.450.

Les comptes annuels au 31 octobre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour S&A-PARTICIPATIONS
Société à responsabilité limitée
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2010018763/13.

(100013148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Moor Park Newday Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 125.758.

In the year two thousand and nine, on the seventeenth day of December.

Before us, Maître Jean Seckler, notary, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the members of the company Moor Park Newday Holdings S.à r.l., a private limited liability company having its registered office at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 125.758, incorporated by a deed received by Mr Jean Seckler, notary, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, on 1st March 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1034, dated 1st June 2007, amended by a deed of the same notary dated 31 March 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1371 dated 5 July 2007; amended

by a deed of the same notary dated 21 June 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1940 dated 11 September 2007; amended by a deed of the same notary dated 26 June 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2089 dated 25 September 2007; amended by a deed of the same notary dated 20 December 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 581 dated 7 March 2008, amended by a deed of the same notary dated 17 December 2009, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereinafter referred to as the "Company"),

The extraordinary general meeting was presided by Mrs Samia RABIA, lawyer, professionally residing in Luxembourg.

The Chairman appointed as Secretary Mrs Barbara IMBS, lawyer, professionally residing in Luxembourg.

The extraordinary general meeting appointed as Scrutineer, Mr Philippe MULLER, lawyer, professionally residing in Luxembourg.

These three individuals constituted the board of the meeting.

Having thus been constituted, the board of the meeting drew up the attendance list, which, after having been signed and countersigned by the members of the board, by the proxy holders representing the members, and the notary, will remain attached to the present minutes together with the proxies and will be filed together with the present deed, with the registration authorities.

The Chairman declared and requested the notary to state that:

I. According to the attendance list, all the members representing the full amount of the corporate capital of Eighty-Six Million Five Hundred and Sixty-Eight Thousand Four Hundred and Sixty-One Euros Forty-Eight Cents (EUR 86,568,461.48) were present or validly represented at the meeting. The meeting could thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda, without there having been a prior convening notice.

II. The agenda of the meeting was the following:

Agenda

1. Subject to the amount of Fourteen Million Six Hundred and Sixty-Six Thousand Six Hundred and Sixty-Six Euros (EUR 14,666,666) corresponding to the herein proposed capital increase being put at the actual disposal of the Company (the "Suspensive Condition"), increase of the corporate capital of the Company to bring it from its present amount of Eighty-Six Million Five Hundred and Sixty-Eight Thousand Four Hundred and Sixty-One Euros Forty-Eight Cents (EUR 86,568,461.48) represented by One Hundred and Fourteen Million Nine Thousand Nine Hundred and Ninety-Nine (114,009,990) corporate units (the "Corporate Units") without indication of nominal value, to the amount of One Hundred and One Million Two Hundred and Thirty-Five Thousand One Hundred and Twenty-Seven Euros Forty-Eight Cents (EUR 101,235,127.48) represented by One Hundred and Fourteen Million Nine Thousand Nine Hundred and Ninety-Nine (114,009,990) Corporate Units, without indication of nominal value, each having the same rights and obligations;

2. Subscription, subject to the Suspensive Condition, of the capital increase by the existing members by way of contribution in cash in the amount of Fourteen Million Six Hundred and Sixty-Six Thousand Six Hundred and Sixty-Six (EUR 14,666,666);

3. Acknowledgment and approval of the fact that the present capital increase by way of an increased value of the Corporate Units was made subject to the realization of the Suspensive Condition;

4. Amendment, subject to the Suspensive Condition, of article 5 of the Articles of Association of the Company so as to reflect the increase of corporate capital, which shall henceforth be read as follows: "The subscribed corporate capital is set at and One Hundred and One Million Two Hundred and Thirty-Five Thousand One Hundred and Twenty-Seven Euros Forty-Eight Cents (EUR 101,235,127.48) represented by:

- Eleven Million Four Hundred Thousand Four Hundred Ninety-Nine (11,400,999) Class A Corporate Units,
 - Eleven Million Four Hundred Thousand Nine Hundred Ninety-Nine (11,400,999) Class B Corporate Units,
 - Eleven Million Four Hundred Thousand Nine Hundred Ninety-Nine (11,400,999) Class C Corporate Units,
 - Eleven Million Four Hundred Thousand Nine Hundred Ninety-Nine (11,400,999) Class D Corporate Units,
 - Eleven Million Four Hundred Thousand Nine Hundred Ninety-Nine (11,400,999) Class E Corporate Units,
 - Eleven Million Four Hundred Thousand Nine Hundred Ninety-Nine (11,400,999) Class F Corporate Units,
 - Eleven Million Four Hundred Thousand Nine Hundred Ninety-Nine (11,400,999) Class G Corporate Units,
 - Eleven Million Four Hundred Thousand Nine Hundred Ninety-Nine (11,400,999) Class H Corporate Units,
 - Eleven Million Four Hundred Thousand Nine Hundred Ninety-Nine (11,400,999) Class I Corporate Units,
 - Eleven Million Four Hundred Thousand Nine Hundred Ninety-Nine (11,400,999) Class J Corporate Units,
- (all together the "Corporate Units") without indication of nominal value, each having the same rights and obligations.";

5. Authorisation to any one manager of the Company and/or any lawyer of the law firm WILDGEN, Partners in Law, established at 69, boulevard de la Petrusse, L-2320 Luxembourg to act individually, to amend and sign the members' register of the Company in accordance with the above mentioned increase of capital and sign it, and more generally to carry out any necessary action in relation to the points raised in the agenda of the meeting; and

6. Any other business.

Then, the meeting of the members, after having considered itself as duly composed and convened, and given its approval with respect to the explanations of the Chairman, deliberated and passed, via unanimous vote, the following resolutions:

First resolution

The General Meeting of the Company resolved to increase the corporate capital of the Company from its present amount of Eighty-Six Million Five Hundred and Sixty-Eight Thousand Four Hundred and Sixty-One Euros Forty-Eight Cents (EUR 86,568,461.48) represented by One Hundred and Fourteen Million Nine Thousand Nine Hundred and Ninety-Nine (114,009,990) Corporate Units without indication of nominal value, subject to the realisation of the Suspensive Condition, to the amount of One Hundred and One Million Two Hundred and Thirty-Five Thousand One Hundred and Twenty-Seven Euros Forty-Eight Cents (EUR 101,235,127.48) represented by One Hundred and Fourteen Million Nine Thousand Nine Hundred and Ninety-Nine (114,009,990) Corporate Units, without indication of nominal value, each having the same rights and obligations.

Subscription and payment under the suspensive condition

1/ There appeared Mrs Samia RABIA, acting in her capacity as duly appointed attorney in fact of the company Moor Park Real Estate Partners I L.P., Incorporated acting through its general partner Moor Park Real Estate I CP. Limited, prenamed, by virtue of a power of attorney.

The appearing person declared subscribing, subject to the realisation of the Suspensive Condition, in the name and on behalf of the prenamed, Moor Park Real Estate Partners I L.P., Incorporated, for the increased value of the Corporate Units in proportion to its current participation in the Company consisting of:

- 7,600,666 Class A corporate units
- 7,600,666 Class B corporate units
- 7,600,666 Class C corporate units
- 7,600,666 Class D corporate units
- 7,600,666 Class E corporate units
- 7,600,666 Class F corporate units
- 7,600,666 Class G corporate units
- 7,600,666 Class H corporate units
- 7,600,666 Class I corporate units
- 7,600,666 Class J corporate units, all together "the MPI Corporate Units"

and to make a payment in cash in respect of the MPI Corporate Units for an aggregate amount of Nine Million Seven Hundred and Seventy-Seven Thousand Seven Hundred and Seventy-Seven Euros and Thirty-Three Cents (EUR 9,777,777.33).

Thereupon, the said subscription was accepted in principle and the above mentioned increased value in the MPI Corporate Units of the Company would be allotted to Moor Park Real Estate Partners I L.P., Incorporated, subject to the realization of the Suspensive Condition.

2/ There appeared Mrs Samia RABIA, acting in her capacity as duly appointed attorney in fact of the company Moor Park Real Estate Partners II L.P., Incorporated acting through its general partner Moor Park Real Estate II G.P. Limited, prenamed, by virtue of a power of attorney.

The appearing person declared subscribing, subject to the realisation of the Suspensive Condition, in the name and on behalf of the prenamed, Moor Park Real Estate Partners II L.P., Incorporated, for the increased value of the Corporate Units in proportion to its current participation in the Company consisting of:

- 3,800,333 Class A corporate units
- 3,800,333 Class B corporate units
- 3,800,333 Class C corporate units
- 3,800,333 Class D corporate units
- 3,800,333 Class E corporate units
- 3,800,333 Class F corporate units
- 3,800,333 Class G corporate units
- 3,800,333 Class H corporate units
- 3,800,333 Class I corporate units
- 3,800,333 Class J corporate units, all together "the MPII Corporate Units"

and to make a payment in cash in respect of the MPII Corporate Units for an aggregate amount of Four Million Eight Hundred and Eighty-Eight Thousand Eight Hundred and Eighty-Eight Euros Sixty-Seven Cents (EUR 4,888,888.67).

Thereupon, the said subscription was accepted in principle and the above mentioned increased value in the MPII Corporate Units of the Company would be allotted to Moor Park Real Estate Partners II L.P., Incorporated upon realization of the Suspensive Condition.

Second resolution

The General Meeting of the Company resolved to acknowledge and approve the present capital increase and the allocation in principle of the increased value of the Corporate Units as mentioned in the first resolution subject to the realization of the Suspensive Condition.

The approved capital increase shall be effective as from the realisation of the Suspensive Condition; which shall be acknowledged and enacted in a notarial deed.

The General Meeting of the Company further resolved to grant authorization (where necessary) to the board of managers of the Company to convene a second General Meeting of the Company once the Suspensive Condition has been realized.

Third resolution

The General Meeting of the Company resolved to amend, subject to the Suspensive Condition, article 5 of the Articles of Association of the Company so as to reflect the increase of corporate capital, which shall henceforth be read as follows: "The subscribed corporate capital is set at of One Hundred and One Million Two Hundred and Thirty-Five Thousand One Hundred and Twenty-Seven Euros Forty-Eight Cents (EUR 101,235,127.48) represented by:

- Eleven Million Four Hundred Thousand Four Hundred Ninety-Nine (11,400,999) Class A Corporate Units,
 - Eleven Million Four Hundred Thousand Nine Hundred Ninety-Nine (11,400,999) Class B Corporate Units,
 - Eleven Million Four Hundred Thousand Nine Hundred Ninety-Nine (11,400,999) Class C Corporate Units,
 - Eleven Million Four Hundred Thousand Nine Hundred Ninety-Nine (11,400,999) Class D Corporate Units,
 - Eleven Million Four Hundred Thousand Nine Hundred Ninety-Nine (11,400,999) Class E Corporate Units,
 - Eleven Million Four Hundred Thousand Nine Hundred Ninety-Nine (11,400,999) Class F Corporate Units,
 - Eleven Million Four Hundred Thousand Nine Hundred Ninety-Nine (11,400,999) Class G Corporate Units,
 - Eleven Million Four Hundred Thousand Nine Hundred Ninety-Nine (11,400,999) Class H Corporate Units,
 - Eleven Million Four Hundred Thousand Nine Hundred Ninety-Nine (11,400,999) Class I Corporate Units,
 - Eleven Million Four Hundred Thousand Nine Hundred Ninety-Nine (11,400,999) Class J Corporate Units,
- (all together the "Corporate Units") without indication of nominal value, each having the same rights and obligations."

Fourth resolution

The general meeting of the Company resolved to authorise any one manager of the Company and/or any lawyer of the law firm WILDGEN, Partners in law, established at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, to act individually, to amend (subject to the realisation of the Suspensive Condition) and sign the members' register of the Company in accordance with the above mentioned increase of capital and sign it, and more generally to carry out any necessary action in relation to the points raised in the agenda of the meeting.

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, were evaluated at approximately three thousand six hundred euros.

The undersigned notary who understood and spoke English, stated herewith that on request of the appearing persons, the present deed was worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary, by their surname, first name, civil status and residence, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf le dix-sept décembre.

Par-devant Nous Maître Jean SECKLER notaire, de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de la société MOOR PARK NEWDAY HOLDINGS LUXEMBOURG S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.758, constituée par un acte notarié du notaire instrumentant daté du 1^{er} mars 2007 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1034 du 1^{er} juin 2007, modifié par un acte notarié du notaire instrumentant daté du 31 mars 2007 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1371 du 5 juillet 2007, modifié par un acte notarié du notaire instrumentant daté du 21 juin 2007 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1940 du 11 septembre 2007, modifié par un acte notarié du notaire instrumentant daté du 26 juin 2007 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2089 du 25 septembre 2007 modifié par un acte notarié du notaire instru-

mentant daté du 17 décembre 2009 non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après dénommée la "Société").

L'assemblée générale extraordinaire fût présidée par Samia RABIA, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigna comme Secrétaire Barbara IMBS, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée désigna comme Scrutateur Philippe MULLER, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Ces trois personnes constituèrent le bureau de l'assemblée.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué dressa la liste de présence qui, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau, les mandataires représentant les associés et le notaire restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise ensemble avec le présent acte aux formalités de l'enregistrement.

Le Président déclara et requerra le notaire d'acter que:

I. Conformément à la liste de présence, tous les associés représentant l'intégralité du capital social de quatre-vingt-six million cinq cent soixante-huit mille quatre cent soixante et un euros quarante-huit cents (EUR 86.568.461,48) étaient présents ou valablement représentés à l'assemblée. L'assemblée put en conséquence valablement délibérer et décider sur tous les points portés à l'ordre du jour sans qu'il y ait eu de convocation préalable.

II. L'ordre du jour de l'assemblée fût le suivant:

Ordre du jour

1. Sous réserve qu'un montant de quatorze million six cent soixante-six mille six cent soixante-six euros (EUR 14.666.666) correspondant à l'augmentation de capital prévue ici soit mis à la disposition effective de la Société (la «Condition Suspensive»), augmentation du capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de quatre-vingt-six million cinq cent soixante-huit mille quatre cent soixante et un euros quarante-huit cents (EUR 86.568.461,48) représenté par cent quatorze million neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix (114.009.990) parts sociales (les «Parts Sociales») sans indication de valeur nominale, au montant de cent un million deux cent trente-cinq mille cent vingt-sept euros quarante-huit cents (EUR 101.235.127,48) représenté par cent quatorze million neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix (114.009.990) Parts Sociales sans indication de valeur nominale, chacune ayant les mêmes droits et obligations;

2. Souscription, sous réserve de la Condition Suspensive à l'augmentation de capital par les associés existants par apport en numéraire d'un montant de quatorze million six cent soixante-six mille six cent soixante-six euros (EUR 14.666.666);

3. Constatation et approbation du fait que la présente augmentation de capital par augmentation de la valeur des Parts Sociales est faite sous réserve de la réalisation de la Condition Suspensive;

4. Modification, sous réserve de la Condition Suspensive de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital prévue, qui devra désormais être lu comme suit: "Le capital social souscrit de la Société est fixé à cent un million deux cent trente-cinq mille cent vingt-sept euros quarante-huit cents (EUR 101.235.127,48) représenté par:

- Onze million quatre cent mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (11.400.999) Parts Sociales de Catégorie A,
 - Onze million quatre cent mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (11.400.999) Parts Sociales de Catégorie B,
 - Onze million quatre cent mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (11.400.999) Parts Sociales de Catégorie C,
 - Onze million quatre cent mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (11.400.999) Parts Sociales de Catégorie D,
 - Onze million quatre cent mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (11.400.999) Parts Sociales de Catégorie E,
 - Onze million quatre cent mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (11.400.999) Parts Sociales de Catégorie F,
 - Onze million quatre cent mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (11.400.999) Parts Sociales de Catégorie G,
 - Onze million quatre cent mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (11.400.999) Parts Sociales de Catégorie H,
 - Onze million quatre cent mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (11.400.999) Parts Sociales de Catégorie I,
 - Onze million quatre cent mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (11.400.999) Parts Sociales de Catégorie J,
- (ensemble les «Parts Sociales») sans indication de valeur nominale, chacune ayant les mêmes droits et obligations.";

5. Autorisation donnée à tout gérant de la société et/ou à tout avocat de l'étude WILDGEN Partners in Law, établie au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, avec faculté d'agir individuellement, pour modifier et signer le registre des associés de la Société en considération de l'augmentation de capital mentionnée ci-dessus, et plus généralement pour entreprendre toute action nécessaire en relation avec les points fixés à l'ordre du jour de l'assemblée; et

6. Divers.

Puis, l'assemblée des associés, se considérant comme dûment constituée et convoquée, et ayant approuvé les déclarations du Président, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les décisions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale de la Société décida d'augmenter le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel quatre-vingt-six million cinq cent soixante-huit mille quatre cent soixante et un euros quarante-huit cents (EUR 86.568.461,48) représenté par cent quatorze million neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix (114.009.990) Parts Sociales

sans indication de valeur nominale, et sous réserve de la réalisation de la Condition Suspensive, au montant de cent un million deux cent trente-cinq mille cent vingt-sept euros quarante-huit cents (EUR 101.235.127,48) représenté par cent quatorze million neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix (114.009.990) Parts Sociales sans indication de valeur nominale, chacune ayant les mêmes droits et obligations.

Souscription et paiement sous réserve de la condition suspensive

1) Comparut alors Me Samia RABIA, agissant en sa qualité de mandataire spéciale de la société Moor Park Real Estate I L.P., Incorporated agissant par son general partner Moor Park Real Estate I G.P. Limited, prénommée, en vertu d'une procuration.

La personne comparante déclara souscrire, sous réserve de la réalisation de la Condition Suspensive, au nom et pour le compte de la prénommée, Moor Park Real Estate I L.P., Incorporated, pour la partie augmentée de la valeur des Parts Sociales en proportion de sa présente participation dans la Société consistant en:

- 7.600,666 Parts Sociales de Catégorie A;
- 7.600,666 Parts Sociales de Catégorie B;
- 7.600,666 Parts Sociales de Catégorie C;
- 7.600,666 Parts Sociales de Catégorie D;
- 7.600,666 Parts Sociales de Catégorie E;
- 7.600,666 Parts Sociales de Catégorie F;
- 7.600,666 Parts Sociales de Catégorie G;
- 7.600,666 Parts Sociales de Catégorie H;
- 7.600,666 Parts Sociales de Catégorie I;
- 7.600,666 Parts Sociales de Catégorie J;

Ensemble les «Parts Sociales MPI»

par un paiement en numéraire concernant les Parts Sociales MPI d'un montant total de neuf million sept cent soixante-dix-sept mille sept cent soixante-dix-sept euros trente-trois cents (EUR 9.777.777,33).

Sur quoi, ladite souscription fût acceptée en son principe et la valeur augmentée des Parts Sociales MPI de la Société devraient être allouées à Moor Park Real Estate Partners I L.P., Incorporated, sous réserve de la réalisation de la Condition Suspensive.

2) Comparut alors Me Samia RABIA, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société Moor Park Real Estate II L.P., Incorporated agissant par son general partner Moor Park Real Estate II G.P. Limited, prénommée, en vertu d'une procuration.

La personne comparante déclara souscrire, sous réserve de la réalisation de la Condition Suspensive, au nom et pour le compte de la prénommée, Moor Park Real Estate II L.P., Incorporated, pour la partie augmentée de la valeur des Parts Sociales en proportion de sa présente participation dans la Société consistant en:

- 3.800.333 Parts Sociales de Catégorie A;
- 3.800.333 Parts Sociales de Catégorie B;
- 3.800.333 Parts Sociales de Catégorie C;
- 3.800.333 Parts Sociales de Catégorie D;
- 3.800.333 Parts Sociales de Catégorie E;
- 3.800.333 Parts Sociales de Catégorie F;
- 3.800.333 Parts Sociales de Catégorie G;
- 3.800.333 Parts Sociales de Catégorie H;
- 3.800.333 Parts Sociales de Catégorie I;
- 3.800.333 Parts Sociales de Catégorie J;

Ensemble les «Parts Sociales MP II»

par un paiement en numéraire, concernant les Parts Sociales MP II d'un montant total de quatre million huit cent quatre-vingt-huit mille huit cent quatre-vingt-huit euros soixante-sept (EUR 4.888.888,67) pour la Société.

Sur quoi, ladite souscription fût acceptée en son principe et la valeur augmentée des Parts Sociales MP II de la Société devraient être allouées à Moor Park Real Estate Partners I L.P., Incorporated, sous réserve de la réalisation de la Condition Suspensive.

Deuxième résolution

L'assemblée générale de la Société décida de constater et d'approuver la présente augmentation de capital et l'allocation en son principe de la partie augmentée de la valeur des Parts Sociales telle que mentionnée à la première résolution sous réserve de la réalisation de la Condition Suspensive. L'augmentation de capital telle qu'approuvée ne prendra effet qu'au moment de la réalisation de la Condition Suspensive, qui devra être constatée et actée dans un acte notarié.

L'assemblée générale de la Société a décidé d'autoriser le conseil de gérance de la Société (si nécessaire) à convoquer une nouvelle réunion de l'Assemblée Générale de la Société dès que la Condition Suspensive a été réalisée.

Troisième résolution

L'assemblée générale de la Société décida de modifier, sous réserve de la Condition Suspensive, l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital sus-mentionnée, qui devra désormais être lu comme suit:

"Le capital social souscrit de la Société est fixé à cent un million deux cent trente-cinq mille cent vingt-sept euros quarante-huit cents (EUR 101.235.127,48) représenté par:

- Onze million quatre cent mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (11.400.999) Parts Sociales de Catégorie A,
 - Onze million quatre cent mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (11.400.999) Parts Sociales de Catégorie B,
 - Onze million quatre cent mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (11.400.999) Parts Sociales de Catégorie C,
 - Onze million quatre cent mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (11.400.999) Parts Sociales de Catégorie D,
 - Onze million quatre cent mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (11.400.999) Parts Sociales de Catégorie E,
 - Onze million quatre cent mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (11.400.999) Parts Sociales de Catégorie F,
 - Onze million quatre cent mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (11.400.999) Parts Sociales de Catégorie G,
 - Onze million quatre cent mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (11.400.999) Parts Sociales de Catégorie H,
 - Onze million quatre cent mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (11.400.999) Parts Sociales de Catégorie I,
 - Onze million quatre cent mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (11.400.999) Parts Sociales de Catégorie J,
- (ensemble les «Parts Sociales») sans indication de valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations."

Quatrième résolution

L'assemblée générale de la Société décida d'autoriser tout gérant de la Société, et/ou tout avocat de l'Etude WILDGEN, Partners in Law, établie au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, avec faculté d'agir individuellement, pour modifier (sous réserve de la Condition Suspensive) et signer le registre des associés de la Société en considération de l'augmentation de capital mentionnée ci-dessus, et plus généralement pour entreprendre toute action nécessaire en relation avec les points fixés à l'ordre du jour de l'assemblée.

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, furent estimés approximativement à trois mille six cents euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclara qu'à la requête des personnes comparantes ci-dessus, le présent acte fût rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes connues du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: RABIA - IMBS - MULLER - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 29 décembre 2009, Relation GRE / 2009/4972. Reçu soixante-quinze euros 75€.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 14 janvier 2010.

Référence de publication: 2010016380/326.

(100010228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Fassaden Paul S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5445 Schengen, 47, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 99.953.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FASSADEN PAUL S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signature

Référence de publication: 2010018764/12.

(100013140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Fassaden Paul S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5445 Schengen, 47, route du Vin.
R.C.S. Luxembourg B 99.953.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FASSADEN PAUL S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signature

Référence de publication: 2010018765/12.

(100013135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Bokay Pictures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4320 Esch-sur-Alzette, 32, rue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 95.750.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BOKAY PICTURES S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2010018766/12.

(100013134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Axios Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 16.600,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 136.894.

In the year two thousand and nine, on the twenty-first day of December.
Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

The Blackstone Group International (Cayman) Limited, a company governed by the laws of the Cayman Islands and having its registered office at 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KYI-9002, Cayman Islands,

all duly represented by Ms Virginie Lepage, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 17 December 2009.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of Axios Holdings S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B number B136.894, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 22 February 2008, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1003 of 23 April 2008. The articles of association have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary dated 20 April 2009, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1055 of 22 May 2009.

The appearing party representing the entire share capital then took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to convert with immediate effect the share capital of the Company from its current currency expressed in British Pounds into Euro at the exchange rate displayed on the website of Bloomberg on 14 December 2009, according to which one British Pound (GBP 1.-) is the equivalent of one point one thousand one hundred eighty-nine Euros (EUR 1.1126) so as to bring the capital of the Company from its current amount of fifteen thousand British Pounds (GBP 15,000) to sixteen thousand six hundred eighty-nine Euros (EUR 16,689).

The sole shareholder subsequently resolves to convert the par value per share from twenty British Pounds (GBP 20.-) into one Euro (EUR 1.-) so that the share capital of the Company is represented by sixteen thousand six hundred eighty-nine (16,689) shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, which are all held by the sole shareholder.

Second resolution

The sole shareholder resolves to reduce the share capital of the Company by an amount of eighty-nine euros (EUR 89.-) in order to bring it from its current amount of sixteen thousand six hundred eighty-nine Euros (EUR 16,689) down to the amount of sixteen thousand six hundred Euros (EUR 16,600), through cancellation of eighty-nine (89) shares each having a par value of one Euro (EUR 1.-).

Further to such capital reduction, the amount of eighty-nine Euros (EUR 89.-) resulting from the cancellation of the shares shall be allocated to the share premium account.

Third resolution

The sole shareholder resolves to create two classes of shares, namely the shares of class A and the shares of class B and to convert the existing sixteen thousand six hundred (16,600) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, into eight thousand three hundred (8,300) shares of class A with a par value of one Euro (EUR 1.-) each and eight thousand three hundred (8,300) shares of class B with a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

Fourth resolution

As a consequence of the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company which shall now read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at sixteen thousand six hundred Euros (EUR 16,600.-), represented by eight thousand three hundred (8,300) shares of class A with a par value of one Euro (EUR 1.-) each and eight thousand three hundred (8,300) shares of class B with a par value of one Euro (EUR 1.-) each."

Estimation of Costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about EUR 1,500.-.

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a German version. At the request of the same appearing party it is stated that, in case of discrepancies between the English and the German texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with us, the notary, the present original deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:

Im Jahre zweitausendneun, den einundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître Henri Hellinckx, mit Amtszitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,
ist erschienen:

The Blackstone Group International (Cayman) Limited, eine Gesellschaft, gegründet und bestehend nach dem Recht der Cayman Islands, mit Gesellschaftssitz in 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, hier vertreten durch Virginie Lepage, avocat à la Cour, wohnhaft zu Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt am 17. Dezember 2009.

Die Vollmacht bleibt nach Unterzeichnung "ne varietur" durch die Bevollmächtigte und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben eingetragen zu werden.

Die erschienene Partei ist der alleinige Gesellschafter (der "Alleinige Gesellschafter") von Axios Holding S.à r.l., einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit Sitz in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 136.894, gegründet gemäß notarieller Urkunde des unterzeichneten Notars vom 22. Februar 2008, die im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations vom 23. April 2008, Nummer 1003, veröffentlicht wurde (die "Gesellschaft"). Die Satzung der Gesellschaft wurde zum letzten Mal am 20. April 2009 abgeändert, durch eine Urkunde des unterzeichneten Notars, die im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations vom 22. Mai 2009, Nummer 1055, veröffentlicht wurde.

Der Alleinige Gesellschafter, der das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, hat die nachfolgenden Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter beschließt, das Kapital der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung von seiner derzeitigen Währung, ausgedrückt in britischen Pfund in Euro (EUR) umzuwandeln, auf Grundlage des Wechselkurses, der am 14. Dezember 2009 auf der offiziellen Webseite von Bloomberg angezeigt wurde, gemäß wessen ein britisches Pfund (GBP 1,-) eins Komma eintausendeinhundertsechszwanzig Euro (EUR 1,1126) entspricht, so dass das Gesellschaftskapital von fünfzehntausend britischen Pfund (15.000) nun sechzehntausendsechshundertneunundachtzig Euro (EUR 16.689) beträgt.

Der Alleinige Gesellschafter beschließt, den Nennwert der Anteile von zwanzig britischen Pfund (GBP 20,-) in einen Euro (EUR 1,-) umzuwandeln, so dass das Gesellschaftskapital in sechzehntausendsechshundertneunundachtzig (16.689) Anteile mit einem Nennwert von einem Euro (EUR 1,-) aufgeteilt ist, die alle von dem Alleinigen Gesellschafter gehalten werden.

Zweiter Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter beschließt, das Gesellschaftskapital der Gesellschaft um neunundachtzig Euro (EUR 89,-) zu reduzieren, um es von seinem aktuellen Betrag von sechzehntausendsechshundertneunundachtzig Euro (EUR 16.689) auf sechzehntausendsechshundert Euro (EUR 16.600) zu bringen, durch die Annullierung von neunundachtzig (89) Anteilen mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1,-).

Nach einer solchen Kapitalreduzierung wird der Betrag von neunundachtzig Euro (EUR 89,-), der aufgrund der Annullierung von Anteilen entsteht, der Kapitalrücklage zugewiesen.

Dritter Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter beschließt zwei Anteilsklassen zu erschaffen und zwar Anteile der Klasse A und Anteile der Klasse B und die sechzehntausendsechshundert (16.600) bestehenden Anteile mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1,-) in achttausenddreihundert (8.300) Anteile der Klasse A mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1,-) und achttausenddreihundert (8.300) Anteile der Klasse B mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1,-) umzuwandeln.

Vierter Beschluss

Als Folge der vorangehenden Beschlüsse, beschließt der Alleinige Gesellschafter den Artikel 6 erster Absatz der Gesellschaftssatzung wie folgt abzuändern:

" **Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt sechzehntausendsechshundert Euro (EUR 16.600), aufgeteilt in achttausenddreihundert (8.300) Anteile der Klasse A mit einem Nennwert von je Euro (EUR 1,-) und achttausenddreihundert (8.300) Anteile der Klasse B, mit einem Nennwert von je Euro (EUR 1,-).

Kosten

Die Kosten, Ausgaben und Gebühren jeglicher Art, die der Gesellschaft entstehen oder ihr in Zusammenhang mit der vorliegenden Urkunde in Rechnung gestellt werden, belaufen sich auf ungefähr EUR 1.500,-.

Der amtierende Notar, der der englischen Sprache kundig ist, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der Erschienenen, diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache und im Falle von Abweichung zwischen dem englischen und dem deutschen Text, die englische Fassung maßgebend ist.

WORÜBER URKUNDE, geschehen und aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Verlesung und Erklärung des Vorstehenden an die Erschiene, ist die vorliegende Urkunde gemeinsam mit dem Notar unterschrieben worden,

Signé: V. LEPAGE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 décembre 2009. Relation: LAC/2009/58049. Reçu soixante-quinze euros (75€).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Référence de publication: 2010016405/123.

(100010832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Nordic Growth I S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 133.305.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Eurobank EFG Private Bank Luxembourg S.A.

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2010018778/12.

(100013363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Top Alarm S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2667 Luxembourg, 35-37, rue Verte.

R.C.S. Luxembourg B 56.237.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-2667 Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Monsieur Santos Pedro

Gérant

Référence de publication: 2010018847/12.

(100013501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

New Holfipar Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 150.803.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the fifteenth day of January.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at L-4031 Esch/Alzette, 32A, rue Zénon Bernard, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

NEWEUROPE PROPERTY SICAV-FIS, having its registered office at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, here duly represented by Mr Christoph Dahlgrün, lawyer, with professional address at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity of which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a "société à responsabilité limitée" which such party declares to incorporate.

Name - Object - Registered Office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company (the "Company"), governed by the present Articles and by current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended in particular by the law of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on "sociétés à responsabilité limitée" (the "Commercial Companies Law").

Art. 2. The Company's name is "New Holfipar Germany S.à r.l.".

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies as the Company any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required by law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities

of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Capital - Share

Art. 8. The Company's share capital is set at EUR 20,000 (twenty thousand Euro), represented by 2,000 (two thousand) shares with a nominal value of EUR 10 (ten Euro) each.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

Art. 9. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of articles 189 and 190 of the Commercial Companies Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 11. The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles, provided that such redemption has been proposed to each shareholder of the same class in the proportion of the capital or of the class of shares concerned represented by their shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of Articles.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Management

Art. 12. The Company will be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed, and his/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers.

The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate its/his powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 13. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall not have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least two 2 days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time, provided that a majority of the managers shall never attend the meeting while being located in the same foreign jurisdiction.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented.

Decisions of the board of managers are adopted by a majority of the managers participating to the meeting or duly represented thereto.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or two managers. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

Art. 14. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

General Meetings of Shareholders

Art. 15. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five. In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds twenty-five, the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case one general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within six months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

Art. 16. General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Financial Year - Balance Sheet

Art. 17. The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December.

Art. 18. Each year, as of 31 December, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers or the sole manager (as the case may be) will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders number exceeds twenty-five, such inspection shall be permitted only during the fifteen days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of the Company

Art. 20. If the shareholders number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds of article 35 of the law of 19 December 2002 on the Luxembourg Trade and Companies Register are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Dividend - Reserves

Art. 21. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Notwithstanding the provisions of the preceding article, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Winding-up - Liquidation

Art. 23. The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.

Art. 24. The general meeting of shareholders with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable Law

Art. 25. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory Measures

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on 31 December 2010.

Subscription - Payment

The appearing party hereby declares to subscribe to the 2,000 (two thousand) shares issued by the Company as follows:
- NEWEUROPE PROPERTY SICAV-FIS, prenamed, subscribes 2,000 (two thousand) shares.

All the shares have been fully paid up in cash, proof of which has been duly given to the undersigned notary.

Estimate of Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about 1,400.- Euro.

Resolutions of the Sole Shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the company, representing the entirety of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers:

-Mr. Sébastien Wiander, residing at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr. Boudjema Naidji, residing at 9, rue d'Artagnan, F-59800 Lille, France;

- VALON S.A., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The managers shall serve for an undetermined duration.

According to article 12, the Company shall be bound by the joint signature of any two managers.

2) The Company shall have its registered office at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary has set hand and seal in Luxembourg City, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, the latter signed with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quinze janvier.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à L-4031 Esch/Alzette, 32A, rue Zénon Bernard, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

NEWEUROPE PROPERTY SICAV-FIS, ayant son siège social à 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ici représentée par Monsieur Christoph Dahlgrün, juriste, demeurant professionnellement à L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch, en vertu d'une procuration sous seing privé à lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant en cette qualité, a requis du notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts (les "Statuts") comme suit:

Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la "Société"), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la "Loi"), notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et plus particulièrement par la loi du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992 sur les "sociétés à responsabilité limitée" (la "Loi sur les Sociétés Commerciales").

Art. 2. La dénomination de la société sera "New Holfipar Germany S.à r.l."

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile, et de manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant; de conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres et d'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés, tout concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de la ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas).

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées ou de l'associé unique (selon le cas).

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 20.000 (vingt mille Euros) représenté par 2.000 (deux mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros) chacune.

Le montant du capital de la Société peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions et chaque associé a un nombre de droit de vote proportionnel aux nombres de parts qu'il détient.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 11. La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera décidé au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés de l'associé unique (selon le cas) dans les conditions requises pour la modification des Statuts, sous condition de proposer ce rachat à chaque associé de même classe en proportion de leur pourcentage de participation dans le capital social ou dans la classe de parts sociales concernée.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où le supplément du prix d'achat n'excède pas le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et sa/leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

Le(s) gérant(s) peut/peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution de l'assemblée générale des associés ou par une décision de l'associé unique (selon le cas).

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et opérations en relation avec l'objet social dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) peut, au cas par cas, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne sont pas nécessairement associés de la Société.

Le conseil de gérance ou le seul gérant (selon le cas) détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ces agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président qui en cas d'égalité de voix, n'aura pas de voix prépondérante. Le président pourra présider toutes les assemblées des conseils de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance pourra être présidé par un gérant présent et nommé à cette occasion. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 2 jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Les gérants du conseil de gérance peuvent assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment, à condition qu'à aucun moment une majorité des gérants participant à la réunion ne soit localisée dans le même pays étranger.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si une majorité des gérants est présente ou représentée.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou valablement représentés à l'assemblée.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou par deux gérants. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou par deux gérants.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans un tel cas, les résolutions peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire téléfax, câble, télégramme, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

Art. 14. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Assemblée Générale des Associés

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les six mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés se tient dans la commune de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 16. Les assemblées générales des associés sont convoquées et des résolutions écrites des associés sont proposées par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale ou de la première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée et les résolutions seront adoptées à la majorité des votes exprimés quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès-verbal ou établis par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 18. Chaque année, à partir du 31 décembre, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants, des commissaires (s'il en existe) et des associés envers la Société.

Dans le même temps, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

Art. 19. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, une telle communication ne sera autorisée que pendant les quinze jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la Société

Art. 20. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des associés suivant leur nomination relative à l'approbation des comptes annuels.

A l'expiration de cette période et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle suivante relative à l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre de commerce et des sociétés seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou par l'associé unique (selon le cas) parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Dividendes - Réserves

Art. 21. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale est inférieure à ce seuil de 10%.

Les associés, à la majorité prévue par la Loi ou l'associé unique (selon le cas) peuvent décider à tout moment qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les associés au titre de dividendes au pro rata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Nonobstant les dispositions de l'article vingt et un, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Dissolution - Liquidation

Art. 23. L'assemblée générale des associés, statuant sous les conditions requises pour la modification des statuts peuvent décider la dissolution anticipée de la Société.

Art. 24. L'assemblée générale des associés avec l'approbation d'au moins la moitié des associés représentant les trois quarts du capital social, devra nommer un ou plusieurs liquidateur(s) personne(s) physique ou morale et déterminer les mesures de liquidation, les pouvoirs des liquidateurs ainsi que leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata de leur participation dans le capital de la Société.

Loi applicable

Art. 25. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre 2010.

Libération - Apports

La partie comparante déclare par la présente souscrire aux 2.000 (deux mille) parts sociales comme suit:

- NEWEUROPE PROPERTY SICAV-FIS, ci-dessus nommée, souscrit à 2.000 (deux mille) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été et entièrement libérées par apport en numéraire, preuve en ayant été donnée au notaire.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ 1.400,- euros.

Résolutions de l'Associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants:

- M. Sébastien Wiander, demeurant à 180, rue des Aubépinés, L-1145 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;

- M. Boudjema Naidji, demeurant à 9, rue d'Artagnan, F-59800 Lille, France;

- VALON S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée.

Conformément à l'article 12 de ses statuts, la Société est engagée par la signature conjointe de deux gérants.

2) Le siège social de la Société est établi au 180, rue des Aubépinés, L-1145 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête de la personne comparante les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: C. Dahlgrün, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 janvier 2010. Relation: EAC/2010/720. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 19 janvier 2010.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2010016437/509.

(100010938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

World Donaim S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 137.638.

Décision de l'associé unique du 29 décembre 2009

Ce 29 Décembre 2009, Monsieur Roger Greden, associé unique de la société World Donaim SARL, dont le siège social se situe au 18-20, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg (la "Société")

a décidé l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

- Nomination à la fonction de gérant de la Société de Monsieur Markus Schnermann, demeurant professionnellement 2, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange.

Après exposé et discussion exhaustive sur le point porté à l'ordre du jour, l'associé unique prend la résolution suivante:

Résolution unique:

L'associé unique décide de nommer Monsieur Markus Schnermann pour une durée indéterminée à la fonction de gérant de la Société, avec effet immédiat.

Aucun autre point n'étant soulevé et n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée après lecture et approbation du présent procès-verbal.

Luxembourg, le 29 Décembre 2009.

Roger Greden

Associé Unique

Référence de publication: 2010018662/23.

(100013048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Babcock & Brown Retail Portfolio 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 119.932.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par les résolutions du 29 décembre 2009, l'associé unique de la société a décidé:

- que la clôture de la liquidation de la société Babcock à Brown Retail Portfolio 4 S.à r.l. (en liquidation), ayant son siège social à 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, a été prononcée et que la société est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée;

- que les livres et documents sociaux seront conservés pendant cinq ans au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg;

- que les fonds restants dans la société seront utilisés pour régler les factures en suspens et que le solde bancaire ultérieur sera versé aux actionnaires;

- que le compte bancaire sera clôturé en finalité de tous les paiements.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010018656/23.

(100012876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Capita Fiduciary Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 147.080.

—
In the year two thousand and nine, on the twenty first of December,

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held a general meeting of the sole shareholder of Capita Fiduciary Group S.A., a société anonyme (public company limited by shares) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 147.080 (the "Company").

There appeared the sole shareholder of the Company (the "Sole Shareholder");

Here represented by Mr Regis Galiotto, residing professionally at Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said power of attorney, initialed ne varietur, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, through its attorney, requests the notary to enact that:

(i) the 31 shares, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed; and

(ii) the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Creation of preferred shares

2. Increase in the share capital of the Company by a total amount of EUR 6,600,000, so as to raise it from its current amount of EUR 31,000 to EUR 6,631,000, by the creation and issue of 6,600 preferred shares of the Company with a nominal value of EUR 1,000 each

3. Subscription to, and allocation and payment of, the 6,600 preferred shares of the Company by the sole shareholder of the Company with a contribution in kind consisting of à receivable of a total principal amount of EUR 6,600,000

4. Subsequent amendment of articles 5 and 20 of the articles of association of the Company in order to reflect (i) the creation and the issue of the preferred shares and (ii) the increase of the share capital of the Company

5. Miscellaneous

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions were taken:

First resolution

It is resolved to create, in addition to the existing ordinary shares of the Company (the "Ordinary Shares"), a class of preferred shares (the "Preferred Shares"), entitling their holder(s) to the same voting rights as the Ordinary Shares holders, but to preferred financial rights.

It is further resolved that the rights to be granted to the Preferred Shares will be as follows:

- Each financial year, out of the remaining profits after allocation to the legal reserve account, calculated in accordance with Luxembourg GAAP, and in the event of a distribution, each holder of Preferred Shares is entitled to a preferred dividend equal to 0.02% of the nominal value of the Preferred Shares he holds.

- The remaining profit shall be allocated by the general meeting of the shareholders resolving to distribute it proportionally to the shares the shareholders hold, to carry it forward, or to transfer it to a distributable reserve. Each shareholder is entitled to a fraction of the profit distributed to all of the shares in proportion to the share(s) he holds in the Company.

Second resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by a total amount of EUR 6,600,000, so as to raise it from its current amount of EUR 31,000 to EUR 6,631,000, by the creation and issue of 6,600 Preferred Shares of the Company with a nominal value of EUR 1,000 each to be fully paid up by the Sole Shareholder with a contribution in kind.

Third resolution

It is resolved to accept the subscription to the increase in the share capital of EUR 6,600,000 by the Sole Shareholder with a contribution in kind (the "Contribution") consisting of a receivable it holds against the Company for a principal amount of EUR 6,600,000 (the "Receivable").

Intervention - Subscription - Payment

The Sole Shareholder, through its proxy-holder, thereupon declared to subscribe to the above mentioned increase in the share capital up to an amount of EUR 6,600,000 with the Contribution and therefore to fully subscribe to 6,600 Preferred Shares of the Company.

As a result, all the 6,600 Preferred Shares have been fully paid up with the Contribution.

Evaluation

The value of the Contribution, that is the value of the Receivable, is EUR 6,600,000

In accordance with articles 32-1 and 26-1 (1) of the Luxembourg companies' law such contribution in kind has been reviewed by Deloitte S.A., réviseurs d'entreprises, with registered office 560, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg, an independent auditor (Réviseur d'Entreprise), represented by Ms. Sophie Mitchell, and its report dated the 21 December 2009, concludes as follows:

Conclusion:

"Based on the procedures applied as described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Contribution is not at least equal to the number and value of the 6,600 preferred shares issued at a nominal value of EUR 1,000 each.

This report is produced solely for the purposes of meeting the requirements of Articles 26-1 and 32-1(5) of the modified law of August 10, 1915 on Commercial Companies and should not be used for any other purpose without our express written consent. It is intended solely for the Board of Directors and Shareholders of the Company and may not be translated, summarised, disclosed, published or transmitted electronically without our prior consent."

Such report, after signature "ne varietur" by the attorney of the Sole Shareholder and the notary will remain here annexed.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the existence of the Contribution has been given to the undersigned notary.

Effective implementation of the contribution

The Sole Shareholder, contributor represented as stated hereabove, expressly declares that:

- (i) the Sole Shareholder is the sole legal owner of the Receivable;
- (ii) the Receivable is free from any charge, option, lien, encumbrance or any other third party rights;
- (iii) the Receivable is not the object of a dispute or claim;

- (iv) the Receivable is freely transferable with all the rights attached thereto; and
- (v) all formalities subsequent to contribution of the Receivable required under any applicable law will be carried out in order for the contributions to be valid anywhere and towards any third party.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the Contributions having been fully carried out and the required payments made, the Sole Shareholder resolved to amend articles 5 and 20 of the articles of association of the Company to read as follows:

- Amendments to article 5:

Article 5 is amended as follows:

" **5. Capital.** The subscribed capital is set at six million six hundred thirty-one thousand euro (EUR 6,631,000), divided into thirty-one (31) ordinary shares with a par value of one thousand euro (EUR 1,000) each and six thousand six hundred (6,600) preferred shares with a par value of one thousand euro (EUR 1,000) each, the whole fully paid up"

- Amendments to article 20:

Article 20 is amended as follows:

" **20. Distribution of profits.**

20.1 Each financial year, out of the remaining profits after allocation to the legal reserve account, calculated in accordance with Luxembourg GAAP, and in the event of a distribution, each holder of Preferred Shares is entitled to a preferred dividend equal to 0.02% of the nominal value of the Preferred Shares.

20.2 The remaining profit shall be allocated by the general meeting of the shareholders resolving to distribute it proportionally to the shares the shareholders hold, to carry it forward, or to transfer it to a distributable reserve. Each shareholder is entitled to a fraction of the profit distributed to all of the shares in proportion to the share(s) he holds in the Company.

20.3 The Board of Directors may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by the 1915 Law."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about three thousand nine hundred (3,900.- EUR).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the appearing person, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person acting through its attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation and that in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-et-un décembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société Capita Fiduciary Group S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.080 (la "Société").

A comparu l'actionnaire unique de la Société (l'"Actionnaire Unique"),

ici représenté par M. Régis Galiotto, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La partie comparante, par l'intermédiaire de son mandataire, prie le notaire d'acter que:

(i) les 31 actions, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Actionnaire Unique a été préalablement informé.

(ii) l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Création d'actions privilégiées;

2. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant total de 6.600.000 EUR, pour le porter de son montant actuel de 31.000 EUR à 6.631.000 EUR, par la création et l'émission de 6.600 actions privilégiées de la Société d'une valeur nominale de 1.000 EUR chacune;

3. Souscription allocation et paiement des 6.600 actions privilégiées de la Société par l'actionnaire unique de la Société par un apport en nature d'une créance d'un montant principal de 6.600.000 EUR;

4. Modification subséquente des articles 5 et 20 des statuts de la Société afin de refléter (i) la création et l'émission des actions privilégiées, et (ii) l'augmentation de capital de la Société; et

5. Divers.

Après que l'agenda ait été approuvé par l'Actionnaire Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé de créer en sus des actions ordinaires existantes de la Société (les "Actions Ordinaires"), une classe d'actions privilégiées (les "Actions Privilégiées"), dont les droits de vote sont identiques aux Actions Ordinaires, mais dont les détenteurs jouissent de droits financiers privilégiés.

Il est en outre décidé que les droits attachés aux Actions Privilégiées seront les suivants:

- Pour chaque exercice social, sur les bénéfices restants après affectation à la réserve légale, calculés en conformité avec les principes comptables généralement reconnus au Grand-Duché de Luxembourg, et en cas de distribution, chaque détenteur d'Actions Privilégiées a droit à un dividende préférentiel égal à 0,02% de la valeur nominale des Actions Privilégiées qu'il détient.

- Le reliquat du bénéfice est affecté par l'assemblée générale des actionnaires afin, de le distribuer proportionnellement aux actions que les actionnaires détiennent, de le reporter à nouveau, ou de l'allouer à une réserve distribuable.

Chaque actionnaire a droit à une fraction du bénéfice distribué à l'ensemble des actions proportionnellement au nombre d'actions qu'il détient dans la Société.

Deuxième résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de 6.600.000 EUR pour le porter de son montant actuel de 31.000 EUR à 6.631.000 EUR, par l'émission de 6.600 Actions Privilégiées de la Société d'une valeur nominale de 1.000 EUR chacune, le tout étant intégralement libéré et payé par l'Actionnaire Unique par un apport en nature.

Troisième résolution

Il est décidé d'accepter la souscription à l'augmentation du capital social d'un montant de 6.600.000 EUR par l'Actionnaire Unique par un apport en nature ("Apport") d'une créance qu'il détient contre la Société pour un montant principal de 6.600.000 EUR (la "Créance").

Intervention - Souscription- Paiement

L'Actionnaire Unique, représenté par son mandataire, a alors déclaré souscrire à l'augmentation de capital susmentionnée à hauteur de 6.600.000 EUR, et par conséquent de souscrire aux 6.600 Actions Privilégiées de la Société.

Par conséquent, la totalité des 6.600 Actions Privilégiées a été intégralement libérée au moyen de l'Apport.

Evaluation

La valeur de l'Apport, correspondant à la valeur de la Créance est de 6.600.000 EUR.

Conformément aux articles 32-1 et 26-1 (1) de la loi luxembourgeoise concernant les sociétés commerciales, cet apport en nature a été contrôlé par Deloitte S.A., réviseurs d'entreprises, ayant son siège social à 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, un réviseur d'entreprises indépendant, représenté par Mme Sophie Mitchell, et son rapport du 21 décembre 2009, conclut comme suit:

Conclusion:

"Based on the procedures applied as described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Contribution is not at least equal to the number and value of the 6,600 preferred shares issued at a nominal value of EUR 1,000 each.

This report is produced solely for the purposes of meeting the requirements of Articles 26-1 and 32-1(5) of the modified law of August 10, 1915 on Commercial Companies and should not be used for any other purpose without our express written consent. It is intended solely for the Board of Directors and Shareholders of the Company and may not be translated, summarised, disclosed, published or transmitted electronically without out-prior consent."

Ce rapport, après avoir été signé ne varietur par le mandataire de l'Actionnaire Unique et le notaire, restera annexé au présent acte

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée au notaire soussigné.

Réalisation effective de l'apport

L'Actionnaire Unique, souscripteur représenté comme indiqué ci-dessus, déclare expressément que:

- (i) l'Actionnaire Unique est le seul propriétaire de la Créance;
- (ii) la Créance est libre de toute charge, option, hypothèque, gage ou de tout autre droit de tiers;
- (iii) la Créance ne fait l'objet d'aucune contestation ou action en justice;
- (iv) la Créance est librement transférable, avec tous les droits y attachés;
- (v) toute formalité subséquente à l'apport de la Créance requise conformément aux lois applicables sera menée à bien afin que l'Apport soit opposable à l'égard de tous tiers et en tout lieu.

Quatrième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'Apport ayant été pleinement réalisé et le paiement requis ayant été fait, l'Actionnaire Unique a décidé de modifier les articles 5 et 20 des statuts de la Société qui devront désormais être lus comme suit:

- Modification de l'article 5 des statuts

" **5. Capital.** Le capital social souscrit est fixé à six million six cent trente-et-un mille euros (6.631.000 EUR), divisé en trente et une (31) actions ordinaires d'une valeur nominale de mille euros (1.000 EUR) chacune, et six mille six cents (6.600) actions privilégiées d'une valeur nominale de mille euros (1.000 EUR) chacune, le tout entièrement libéré".

- Modification de l'article 20 des statuts

" **20. Répartition des bénéfices.**

20.1 Pour chaque exercice social, sur les bénéfices restants après affectation à la réserve légale, calculés en conformité avec les principes comptables généralement reconnus au Grand-Duché de Luxembourg, et en cas de distribution, chaque détenteur d'Actions Privilégiées a droit à un dividende préférentiel égal à 0,02% de la valeur nominale des Actions Privilégiées qu'il détient.

20.2 Le reliquat du bénéfice est affecté par l'assemblée générale des actionnaires afin, de le distribuer proportionnellement aux actions que les actionnaires détiennent, de le reporter à nouveau, ou de l'allouer à une réserve distribuable. Chaque actionnaire a droit à une fraction du bénéfice distribué à l'ensemble des actions proportionnellement au nombre d'actions qu'il détient dans la Société.

20.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la Loi de 1915."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital est estimé à trois mille neuf cents Euros (3.900.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la personne comparante, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande du comparant, agissant par son mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 23 décembre 2009. Relation: LAC/2009/56390. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 JAN. 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010016604/229.

(100010725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Diamond Water STEX Corporation S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 118.585.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, nous, Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A., vous informons dans notre capacité de domiciliaire, de la dénonciation de la convention de domiciliation et de management datée du 1^{er} octobre 2008 et effective à compter du 5 janvier 2009 conclue entre les sociétés:

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A. (le domiciliaire)

Luxembourg R.C.S. B15302

Siège social:
46A Avenue J.F.Kennedy
L-1855 Luxembourg
et
Diamond Water STEX Corporation S.A.
Luxembourg R.C.S. B118585
Siège social: 46A Avenue J.F. Kennedy
L-1855 Luxembourg

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A., comme domiciliataire de Diamond Water STEX Corporation S.A. dénonce la convention de domiciliation et de management conclue avec cette société. Cette dénonciation est valable à compter du 21 janvier 2010.

Luxembourg, le 21 janvier 2010.
Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2010018658/25.

(100012582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Hemis Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 37.007.

Le Bilan au 30.09.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010018889/9.

(100013265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

**C.A.C.F, SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE CENTRE ARTISANAL ET COMMERCIAL DE FISCHBACH,
Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-9749 Fischbach, 7, rue Nationale.
R.C.S. Luxembourg E 2.984.

Assemblée générale extraordinaire des associés tenue en date du 05.11.2009

Suite au départ à la retraite de Madame Hubertina Wulms, l'assemblée générale extraordinaire approuve à l'unanimité sa démission à ce jour comme gérante de la SCI C.A.C.F.

L'assemblée générale extraordinaire nomme à partir de ce jour:

Madame Heike Zimmer, née le 13.03.1964 à Worms, demeurant 29, rue Jean Mercatoris, L-7237 Helmsange, comme co-gérante de la SCI C.A.C.F.

Monsieur Robert Petry, né le 19.06.1954 à Luxembourg, demeurant 10A, rue de Rodembourg, L-6950 Olingen, comme co-gérant de la SCI C.A.C.F.

L'assemblée générale extraordinaire décide à l'unanimité de:

- Conférer aux deux co-gérants le pouvoir de signer conjointement avec différents entrepreneurs les contrats ne dépassant au total pas le montant de € 600.000,- pour la construction de nouveaux bâtiments et la modification des bâtiments existants sur le site.

- Conférer aux deux co-gérants le pouvoir de contracter conjointement avec une ou plusieurs banques un emprunt destiné à financer la construction précitée et de constituer des garanties réelles en faveur de la/des banque(s).

- Conférer aux deux co-gérants la gestion journalière de l'entreprise.

Fait à Walferdange, le 05.11.2009.

WULMS Hubertina / ZIMMER Heike /
ELVINGER Francois jr. / PETRY Robert.

Référence de publication: 2010017618/25.

(100011998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.
